LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES DE L'EUROPE,

On Recueil Historique & Politique sus les matieres du tems.

Contenant austi quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curisujes.

A O U T 1719.



A LUXEMBOURG;

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur & Marchand Libraire.

M D. CC XIX.

Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Independe & Catholique, & Aprobation du Commissaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

ON aura soin de faire paroître ce fournal regulierement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pieces qui pourront interesser & être agreables an Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sr. André Chevalier, Imprimear & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce fonrnal s'est toujours imprimé. Eou il s'imprime encore actuellement:on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en fuillet 1704. avec le Suplément en 2. Volumes, qui remonte jusques à la Paix de Risvick; ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Païs: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & disserents fournaux Litteraires, Historiques & Politiques.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE.

Ou Recuëil Historique & Politique sur les Matieres du tems.

Août 1719.

ARTICLEL

Contenant quelques piéces interessantes à l'Histoire, & des nouvelles de Litterature &c.

I. TL y avoit longtems que l'Université de Paris attendoit de la liberalité des Rois de France , les moyens d'enseigner gratis dans ses Colleges; cette grace vient gratis dans cafin de lui ctre accordée, Son A. Royale PUniver fite le Duc Regent s'étant rendu aux representations de Paris. de cette celebre Compagnie. Rien ne fera plus honneur dans les fiecles à venir à la Regence de ce Prince, que ce nouvel établissement, tant par le progrez que feront les Arts & les sciences, que par l'utilité qu'en rerirera le public. Par ce moyen les Humanitez, la Philosophie, &c. seront enseignées gratuitement anx Etudians dans tous les Colleges de l'Université, & sans qu'il leur en coute rien, & les Professeurs, entretenus des fonds qui ont été assignez sur les Messageries du Royaums,

Brabliffen

La Clef du Cabines

autres graces que le Roi lui a accordées. Tamais établissement n'a été si generalement aplaudi, & on commencera au mois d Octobre prochain les leçons publiques sur le plan qui vient d'êtte formé. L'Arier qui a été rendu à ce sujet eft du 6. Avril dernier , & les Leitres parentes registrées au Parlement du 29 du même mois. Nous nous contentons d'indiquet ici la datte de ces pieces dont nous venons de dire la substance, pour que les curieux y ayent recours dans le besoin: c'est une heureuse époque pour l'Université qu'il est à propos de marquer. Mais il n'en sera pas de même des remerciemens que certe Compagnie a faites au Roi & à Mr. le Regent, nous les mettrons ici comme un monument de sa reconnoissance, qui doit être transmis à la posterité. Ce fut le 22. du mois de Mai, que Mr. Coffin Recteur de l'Université, accompagné des Dovens des Facultez & des Procureurs des Nations, avant été admis à l'audience du Roi fit à ce Prince le comp iment suivant, sur l'ég sablissement de l'instruction gratuite.

SIRE,

Remersiemens au Roi " par le Re-Heur de l'U." vive, sité. "

"Est avec les sentimens de la plus viva reconnoissance que l'Université de Pa, ris se presente aujourd'hui aux pieds dis Trône de vôtte Majesté.

" Cette Compagnie formée d'abord par les " foins & dans le Palais même de no. Rois", " toûjours honotée pour cette raison du titre " glorieux de leur fille aîsée, a conservé dans ", tous les tems des sentimens dignes de sa maissance:

des Princes &c. Août 1719. naissance : mais elle avoit eu jusques ici le malheur de n'en pouvoir soutenir la gloite & la liberté, peu differente de ces ancien-, nes Maisons, dont la fortune semble de-, mentir l'origine, & qui se voyent presque , effacées par un grand nombre de Familles .. moins nobles & p us opulentes.

., Telle étoir , SIRE, la trifte situation de s. la premiere Université du monde, plus dé. , pendante du public que les autres Univer-, sitez de l'Europe , toutes formées sur son , mode e, ou sorties même de son sein . & , toutes cependant beaucoup mieux dottées

a) que leur mere.

, Ce n'est pas que ses fondateurs augustes en lui accordant des privileges d'honneur, eussent oublié de pourvoir à sa subsistance, , ou qu'elle eut elle même dissipé son patri-, moine par une mauvaise œconomie; mais s, elle avoit besoin d'une nouvelle protection, se pour trouver dans le fond même que les 4, Rois lui avoient laissé, dequoi se passer de

" tout secours étranger.

, Cette grace mêlée de justice paroissoit , facile à la Puissance Souveraine, on en sen-, toit d'ailleurs toute l'utilité; & les Mini-, stres les plus passionnez pour la gloire de , leurs Maîtres & pour le bien public , en a avoient plus d'une fois formé le projet. 3) Mais il faloit, SIRB, qu'on en dût l'exécu-, tion à V. M aidée des conseils d'un Prince ,, interesse à la gloire de vôtre Regne, & 3) porté par un goût naturel à pro eger les , Ares & les Sciences qui peuvent en faire un , des principaux ornemens.

Quel

86

", Quel heureux présage, SIRE, pour toua, te la suite de ce Regne, auquel nos voeux , ne mettent point de bornes ? Vous vous nontrez deja veritablement le pere de vos s. jeunes Sujers, en leur procurant ou du moins en leur facilitant l'inestimable avantage de , l'instruction, dans un tems ou Vôtre Maj. , par un discernement au dessus de son âge, a, commence à connoître l'importance de l'é-, ducation, pat celle que vous recevez avec as tant de succés entre les mains de ces hom-, mes choisis, qui sont chargez du précieux , dépôt de vos premieres années, sous la cona, duite d'un Prince de vôtre Sang atraché , par le ecur à vôtre Personne Sacrée, & moins sensible à l'éclat de ce glorieux em-, ploi, digne de son auguste naissance, qu'au , progrez de V. M. d'où il sçait que dépend , la felicité publique.

, L'Université, SIRE, s'esforcera de seconais, der vos intentions vraiment Royales, en redoublant ses soins auprés de ce peuplenaissant, qui s'éleve pour vôtre Maj. nous continuerons de le former dans la pieté & dans les Lettres; & nous nous apliquerons avec zele à inspirer de bonne heure à ces enfans, les sentimens de soumission, de respect & de reconnoissance qu'ils doivent à un Prince, de leur âge, qui par sa liberatité vient de s'aquerir de nouveaux droits sur des cœurs que le devoit & l'inclination lui avoient dé, a dévouez.

, C'est l'unique moyen, SIRE, que nous , ayons de reconnoître dignement les graces , que vous faites à l'Université. Elle va renaître

des Princes &c. Août 1719. ... , naître & prendre une face nouvelle par les , bienfaits dont vous la comblez des vôtre .. enfance; semblable au Soleil du Printems. ., dont les rayons favorables rendent la joye & ,, la beauté à toute la nature, & qui ranimant , par une chaleur douce, mais feconde, les , sucs de la terre, fait éclore de toutes parts " les fleurs les plus brillantes, & prepare pour . l'Automne une abondance de fruits delicieux. , Puissiez-vous, SIRE , les voir parvenir à , cette heureuse maturité: puissiez vous rece-, voir vous même longrems le fruit de vos , Royales bontez, dont la durée égale à celle ;, de la Monarchie, gravera en caracteres in-, effaçables le souvenir & l'amour de V. M. , dans le cour des peres & des enfans, & perperuera en quelque forte vôtre Regne fous , les Regnes même de vos successeurs les plus " reculez.

Au sortir de l'audience du Roi, le Recteur accompagné des mêmes Deputez, alla pareillement remercier Mr. le Duc Regent, auquel il fit un discours dont voici la teneur.

Monseigneur,

Be promesse que V. A. R. avoit eu la Remercie;

bonté de faire à l'Université, ont été ment à S. A.

suivis d'un si promptesset, qu'elles ont lais.

si se peu d'intervalle entre la demande & le Regent.

remerciement. La justice que vous avez

voulu qu'on nous rendit, a reçû, en passant

par vos mains, tout le prix d'une grace pure

& signalée, & de quelque côté que nous

l'envisagions, nous sommes contraints d'a-

, voiler

3) voller, que nos expressions ne scaurosent 3) attendre à la grandeur du bienfait, ni éga-31 ler la mesure de nôtre reconnoissance.

9, ser la meture de notre reconnoillance.
9, si des Nations entieres ont décerné les
9, plus grands honneurs à des Princes, pour
9, des honneurs su tems, & dont toute
19 l'urilité se bornoit à l'embellissement des
19 Villes, & aux commoditez de la vie, que ne
10 doit point l'Université que ne doit point
10 même la France à V.A. R. pour un établis10 sement dont l'objet est de perfectionner l'es10 pair & les monus. & any subsistera aurant

prit & les mours, & qui subsistera autane, que la Monarch e, dont la durée comme

, nous l'esperons égalera ce'le du monde.
, Tout le Royaume a déja fair éclater sa

9, Jour le Royaume a deja rair éclater la 9, Joye par les loisanges & les aplaudiflemens. 9. L'Université que ce nouvel avantage touche 9, encore de plus prés, y est d'autant plus sen-9, fible, que le Prince dont elle le tient, con-9, noit mieux que personne quels doivent être 9, les motifs & les usages d'une telle grace.

, Vous avez compres. Monseigneur, que, l'édu ation de la ceunesse est le premier & le plus soide fondement de la gloire & de la felicité des Brats: que l'honneur & la pliberté sont l'ame de Lettres; que pour ser vir urilement le public dans nos professions il faut être indépendant. & que c'est cette indépendant en l'égard du public, qu'a atrache plus étroitement au Brince, en réunisse à lui tous les sentimens de reconsoissant à lui tous les sentimens de reconsoissant qu'on seroit obligé de partagez corre les particuliers

" ('est par des vue si nob'es & si élevées, Monseigneur, que vous avez forme le des des Princes & C. Août 1719. 89

5, sein de l'instruction graruite dans l'Univer1, sité de Paris. & que vous en avez avancé
2, l'exécution avec un empressement, qui pou2, roit faire douter, si vous avez eu plus de
2, joye en nous accordant cette saveur, que
2, nous en la recevant.

" Uniquement renfermez dans nos emplois; peu instruits dans l'art de réüssit par des insistement des la constitutions & des voyes secretes; moins propres encore à ces sollicitations vives & à ces assiduirez perseverantes, presque toût pours necessaires à la Cour, pour percer la sour de de ceux qui demandent, & dont les mei leurs Princes sont le plus environnez; nous serions encore privez de vos graces, si elles ne sussent presque venues nous cher, cher, & s'il eur falu autre chose pour object en ceur de V A R cet important établisse, ment, que de lui en representer l'utilité.

" Vous avez inspiré les mêmes sentimens

3) Vous avez inspiré les mêmes sentimens 3) aux Ministres de Sa Maj leur zele pour la 4) gloite de leur Maître & pour le b en pu-5) blic, a pû à peine repondre à l'activité de 3) vos desirs.

" Mais ce qui met le comble à nôtre joye, " Monseigneur, est de sçavoir que cette li-" boraliré est l'effet de l'estime & de la con-" fiance d'un Prince, dont le discernement " peut servir aux autres de regle pour juger " sainement du merite.

». Aussi voyons nous déia que cette estime » & cette consiance dont V. A. R. daigne nous », honorer : augmente celle du public pour » l'Usiversité.semblable à cestableaux anciens, » dont lés traits sormés par un sçavant pioceau,

, mais obscurcis par le tems & faute de soin; a, n'attendent que les yeux d'un grand Maître, & le secours d'une main habile pour repa-, roitre dans toutes leurs beautez, & pour , effacer le brillant des ouvrages modernes, , qui leur avoient été égalez, & peut être " même indignement préferez.

, Nous nous efforcerons, Monseigneur, a, de conserver ce nouvel éclat que vous nous a avez rendus en redoublant nos soins pour , l'instruction de la jeunesse; & nous espe-, rons prouver à toute la France que le don , accordé à l'Université, est veritablement

, un bienfair public.

" Ce seroit peu en effet que nos fastes en , perpetuassent la memoire, que nous le publiassions dans toutes nos langues & par cent monumens divers ; que dans les fiecles mê-, me les plus reculez on prit soin de dire aux , enfans qui vous devront l'éducation; ces , leçons que vous recevez, sont le fruit de la » bonté d'un Prince, austi distingué par ses , rares qualitez que par son auguste naissance, , qui dans des tems difficiles, chargé de la s, conduite d'un grand Royaume, partagé par , mile affaires penibles & épineules, ne ju-3. gea pas indigne de son attention de relever) l'honneur de nos Ecoles, & fit un fond cons, siderable pour anoblir la profession des Maî-, tres, & pour faciliter l'instruction des dif-» ciples. Nôtre reconnoissance & celle de nos », successeurs seroit peu digne de vous, si elle , se bornoit à des é oges & à des sentimens », steriles; il faut qu'elle soit agissante & effes Ctive. Vous avez eu pour but l'honneur de , 12 des Princes & c. Août 1719. 9t la France, & l'utilité publique; nous itons, s'il est possible, aussi loin que vos destrs; & par un assujetissement volontaire mais exact à de nouvelles Loix que nous allons nous preserite, & que nous vous prierons pour comble de graces de vouloir bien autoriser, nous vous donnerons la consolation de jouit du fruit de vôtre generosité vraiment Royale, & d'en recevoir aussi, permettez nous de le dire, Monseigneur, la juste & digne recompense.

Programe de l'Accademie Royale des belles Lettres, Sciences & Arts, établis à Bordeaux, publié le 1, Mai 1719.

Onsieur le Duc de la Force Pair de France, & Protecteur de l'Accademie Royale des belles Lettres, Sciences & Arts, propose à tous les Sçavans de l'Europe un prix qu'il renouvelle tous les ans & qu'il a sondé à perpetuiré. C'est une Medaille d'or de la valeur de 300. livres au moins, où sont gravées d'un côté ses Armes, & de l'autre la devise de l'Academie. Il sera distribué le 1. de Mai 1720.

Cette Compagnie à qui Mr. le Protecteur laisse le choix du sujet sur lequel on doit travaillet, & le droit de décider du merire des ouvrages qui seront envoyez, avertit le public qu'elle destine le prix à celui qui donnera l'Hipotese la plus probable sur la cause de la sefanteur, & qui expliquera de la manière la plus vrai-semblable ses principaux Phenomenes.

L'Accademie souhaite de trouver du nou-

Prix proiposé par l'Aire des Sciences de Bordeaux pour l'année 1720.

La Clef du Cabines

veau dans les dissertations qu'elle récevra: il n'est pourtant pas indispensable que cette nouveauté soit dans le système; peut être le vrai a-t'il déja été presenté. & n'a t'il été reconnu que faute d'avoir été évident. Mais si un Auteur adopte une hipotese dé a connuë, il saute du moins qu'il en augmente la vraisemblance par de nouvelles preuves sondées sur des raisonnemens so ides, sur des experiences, & sur des observations

Dans la Conference publique du premier jour du mois de Mai, on fait a lecture de la piece qui a remporté le prix: quand elle est trop longue on na le tems que d'en lire des lambeaux. Cela est peu satisfaisant pour le public & pout l'Auteur. Dans la viié d'y remedier, on prie ceux qui se trouveront obligez par l'abondance de la mariere, de donner une grande étenduë à leurs dissertaites, d'apput ajouter separément une espece d'abregé ou d'extrait de seur ouvrage, dont la lecture qui me doit durer que demie heure au plus, puisse donner une idée suffisante du système & des preuves. La disertation préserée n'en sera pas moins imprimée tout au long

Il sera libre d'envoyer les dissertations en François ou en Latin. Elles ne seront reçûes que jusqu'au premier jour de Janvier prochain inclusivement. Celles qui arriveront plus tard, n'entreront pas en concours. Au bas des dissertations il y aura une sentence, & l'Auteur dont l'Accademie veut absolument ignorer le nom, jusqu'à ce qu'elle air donné son jugement, mettra dans un billet separé & cacheté. la même sentence avec son nom & son adresse.

Ceux

des Princes Ge. Août 1710. Ceux qui envoyeront leurs ouvrages , les ad esseront à Messieurs de l'Accademie Royalle de Bordeaux, ou au Sr. Brun Imprimeur de cette Compagnie Rue St James. On aura Soin de faire affranchir de port les Paquêts, sans quoi ils ne seront point retirez du Courier. A Bordeaux le 1. Mai 1719. Signé NAVARRE, Secretaire perpetuel de l'Accademie Royalle des belles Lettres, Sciences & Arts, & Directeur pour l'année 1719.

III L'Accademie des belles Lettres fic l'ou- Ce qui s'est verruie de les Sceances à Paris le 18 Avril der paffe à l'onnier, & Mr. du Bosc y lut l'éloge de feu Mr. vereure des

l'Abbé de Louvois Accademicien honoraire de Sceances de cette Accademie.

l' Accademse

Mr. Boivin le cadet fit ensuite lecture de des belles ses curieuses recherches, touchant la B.blio- Lettres à theque des Rois de France des deux premie- Paras. res races; sa differration étoit des plus interessantes par la quantité de faits curieux qu'elle contenoir & par la recteté avec laquelle ils y écoient expolez.

Mr. l'Abbé Gedoyn qui avoit autrefois entretenu la Compagnie de la nature de l'urbanice, lui lut un nouveau discours sur les mo-

yens de l'acquerir.

Mr. l'Abbé Sallier communique ensuite les recherches fur la vie de Quintus Horrenfins l'Orateur. Il donna le caractere de l'éloquence de ce celebre Romain, d'aprés ce que Ciceron son tival nous en a laissé dans ses ouvrages. Quand on connoit Ciceron, on peut avoir quelque plaifir à connoître ce ui qui lui à disputé fi long-tems le prix de l'éloquence.

Dans une Assemblée fuivante, Mr. Geof oy Laine

La Clef du Cabines

Memoire de l'ainé Professeur de Chimie au Jardin Royal. Mr. Geofroy & attaché dans l'Accademie à la Classe des Chimistes, fit part d'un memoire qui ne parut concernant pas moins curieux qu'utile, concernant les les dissolu zions metal. Dissolutions metalliques. Il y enseigne une maniere nonvelle & facile d'arrêter les vapeurs liques. nuifibles qui s'élevent des Dissolutions metalliques ou des eaux fortes, dans lesquelles on fait dissoudre des mineraux ou des metaux : ce moven est de couvrir d'huile d'olive la dissolution. Il fit voir que cette pratique avoit trois avantages. Primo d'artêter les vapeurs acides en les concentrant dans l'huile. 2º. de reprimer la trop grande ratefaction dans ces substances, & de les empêcher de passer par dessus les bords des vaisseaux qui les contenoient. 3°. d'augmenter la force du dissolvant en empêchant l'évaporation de ces parties les plus subtiles, sans interesser d'ailleurs la disso-

on la destine

Il sit observet une circonstance particuliere de cette experience, qui est que l'huile d'olive exposée sur les dissolutions qui se sont par l'esprit de nitre, y acquiert la durrive point avec les autres acides; il remarqua que cela étoit commun à toutes les huiles tirées par expression des fruits & des semences, & la disference des huiles distilées qui serment violemment avec l'esprit de nitre & qui se coavertissent avec lui en resine: il ajoûta que l'esprit de vin qui est un huile trés raressée, reprime metveilleusement bien l'esserves des esprits acides avec les substances minera-

lution & sans préjudicier aux usages ausquels

des Princes & Août 1719. 95 les, & qu'il corrige tellement les vapeurs fortes, de lagréables & nuisibles qui s'élevent de leurs mélanges, qu'elles en deviennent gracieuses. D'où il conclut qu'on pourroit fort bien se servir de l'espit de vin pour reprimer ces vapeurs nuisibles, si cette liqueur ne semeloit pas trop facilement avec le dissolvant, & m'apportoit pas à la dissolvinon quelques changemens, qui quoi qu'ils soient peu considerables, sont néanmoins de quelque consequence dans certaines occasions. Cet Accademicien joignit au détail des experiences, des explications phisiques trés ingenieuses & tout àfait vrai-semblables.

IV. On connoîtra par la Declaration du Roi ei-aprés, donnée à Paris le 5 Juin dernier, les précautions qu'aporte S. A. R. le Duc Regent pour conserver la tranquilité dans le Royautne, & prévenir tout ce qui pourroit la troubler.

Declaration du Roi qui ordonne l'exécution de celle du 7. Octobre 1717. Es suspend pendant un an toutes les disputes, contestations Es disserends formez dans le Royaume, à l'occusion de la Constitution de N.S. P. le Pape contre le Livre des Restexions Morales sur le Nouveau Testament, donnée à Paris le 5. Juin 1719.

Ouis par la grace de Dieu, &c. A Declaration tous ceux qui ces presentes Lettres ver- du Rei qui ront, SALUT. Nous avons toûjours regare impose silence de comme le premier & le plus important pendant un de mos devoirs celui de proteger l'Eglise de an aussuite mêtre.

96 La Clef du Cobines

de la Confli-pôtre Royaume, & d'éloigner ou d'arrêter tout

par cette obligation indispensable que sur les contestations qui se sont élevées à occasion de la Bulle donnée par notre St Perele Pape conre le livre intitulé. Reflexions Morales fur le Nouveau Testament, Nous aurions d'abord exorté les Evêques qui paroissoient être de fentimens differens, à s'expliquer entre eux, & à convenir sur tout ce qui pouvoit regatder les dogmes de la foi; mais quoiqu'ils ayent déclaré que, graces à Dieu, il ny avoit entre eux aucune diversité de seatimens sur ce qui apartient à la foi, Nous avons encore trouvé des obstacles à une tranquilité parfaite, & ayant reconnu avec douleur que l'aigreur des disputes & des écrits retardoit l'union que menageoit avec des soins infatigables nôtre trés chet & trés amé Oocle le Durd Orleans Regent, Nous aurions imposé par nôtre Declaration du 7. Octobre 1717. un filence general & absolu dans no re Royaume fur les matieres contestées. L'effet sembloit repondre à nos desirs Duc d'Orleans ayant profité heureusement du ca me que nôtredite Declaration avo t produit, Nous avions lieu d'esperer que la paix de l'Eglife al'oit être le fruit de son application & de ses travaux, lors que des évenemens imprevus ont renouvellé les disputes, & ont donné lieu à des démarches qui auroient pû nous faire craindre que l'esprit de discorde ne piévalut, si nous n'avions pas conou les veritables sentimens des Evêques de nôtte Royaume, & si nous n'avions pas de nouveaux su ers d'esperer que Dieu, qui a refusé la paix de l'Egi-

des Princes &c. Août 1710. Le à nos premiers vœux, veut l'accorder enfin à nôtre perseverance : mais comme les nouveaux écrits & les nouvelles démarches que l'on s'est cru en droit de faire de part & d'auere, pourroit éloigner encore l'effet que nous devons attendre des moyens que la divine Providence nous presente, pour rétablir le calme dans l'Eglise de nôtre Royaume, Nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur usage de l'autorité qui nous est confiée, que de l'employer à détourner tout ce qui peut s'oposer à un bien fi essentiel à la Religion & à l'Erat, & sans nous écarter de la soumission entiere que nous devons aux décisions & à l'autorité de l'Eglise. à laquelle seule apartient le pouvoir sur tout ce qui concerne le dépot sacré des veritez neces-Saires au salut, Nous avons cru devoir rappeld ler pour un tems limité les dispositions de noere Declaration du 7. Octobre 1717. & faire conpostre en même tems si clairement nos intentions à cet égard, qu'il ne puisse rester le moindre prétexte à aucunde nos Sujets pour éluder l'exécution d'une loi, qui conservant fireligieulement les droits de l'Eglise, est si propre à y faire regner la tranquiliré.

A CES CAUSES & autres à ce nous mous vans, de l'avis de nôtre trés cher & trés-amé Oncle le Duc d'Orleans, Petit Fils de France, Regent; de nôtre trés cher & trés amé Oncle le Duc de Chartres premier Prince de nôtre Sang, de nôtre trés cher & tres amé Cousia le Duc de Bourbon Prince de nôtre Sang, de nôtre trés cher & tres amé Cousia le Duc de Bourbon Prince de nôtre Sang, de nôtre trés cher & trés amé Oucle le Comte de Toulouse Prince Legitimé, & autres Pairs de France, grands & notables Personnages de nôte

tre Royaume, Nous avons dit & declare, & par ces presentes signées de nôtre main, disons & declarons, voulons & nous plair, que nôtte Declaration du 7. Octobre 1717, foit exécutée selon sa forme & teneur, & en consequence que toutes disputes, contestarions & differends qui sont formez dans nôtte Royaume à l'occasion de la Constitution de N. S. P. le Pape contre le Livre des Restexions Morales sur le nouveau Testament, foient & demeurent sus. pendus, comme nous les suspendoos par ces presentes, imposant un silence general & absolu sur cette matiere pendant le cours d'une année, à comprer du jour de pôtre presente Declara. tion: ce que nous esperons pouvoir suffire pour mettre en usage les nouvelles mesures que nous avons prises pour engager les Prelats de pôtre Royaume à entrer dans les moyens de terminer les divisions presentes. Deffendons en consequence à toutes les Universitez, & nottanment aux Facultez de Theologie de nô. tre Royaume, de permettre ou de souffeir qu'il se fasse aucune dispute dans les Ecoles sur le sujet de ladite Constitution. Deffendons pareillement à tous nos Sujets de quelque état & qualité qu'ils soient, sous les peines ci aprés marquées, de composer, imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer aucuns écrits, livres, libels ou memoires sous quelque tître que ce soit, ni de faire aucuns Actes ou Declarations de quelque nature qu'ils puissent être sur le même sujet & à l'occasion des disputes presentes, directement ni indirectement . & nottanment de rien dire, écrire ou imprimer, débiter ou distribuer contre le respect

des Princes &c. Acut 1719. 09 qui eft dû au St. Siege & à N. S. P. le Pape. Seropt au surplus les Arrêts readus par le feu Roi le 23. Octobre 1668. & le s. Mars 1703. exécutez selon leur forme & teneur: & en consequence failons trés expresses inhibirions & défences à tous nos Sujets de quelque état & qualité qu'ils soient, de s'attaquer ou provoquer les uns & les autres par des termes inlutieux de Novateurs, Jansenistes, semi-Pelagiens, Schismatiques, Heretiques ou autre nom de parti; le tout à peine contre les contrevenans d'être traitez comme rebelles, desobeiffans à nos ordres, séditieux & perturbateurs du repos public. Et comme nous ne doutons point que le zele des Evêques de nôtre Royaume ne les engage non seulement à exécurer eux mêmes une loi si juste & si saluraire, mais à la faire exécuter par tous ceux qui sont soûmis à l'autorité de leur ministère exortons & méanmoins en oignous trés expressément à tous les Archevêques & Evêques de nôtre Royaume, de veiller chacun dans leur Diocese, à ce que la tranquilité que nous voulons y retablie par la presente Declaration, y soit charitablement & invio ablement conservée. Enjoignons pareille. ment à nos Cours de Parlement & à tous autres nos Juges & Officiers, chacun en droit soy, de tenir la main à l'exécution de nôtre presente Declaration, d'empêcher qu'on y contrevienne en quelque maniere que ce foit, de faire faire des recherches exactes de tous livres, écrits, memoires ou libelles fur les matieres sur lesquelles nous imposons silence à tous nos Sujets par ces presentes; de faire suprimer, même brûler ou lacerer lesdits li-G 2

La Clef du Cabines

vres ou libeles, s'il y échoit, & de punit les contrevenans de quelque qualité ou condition qu'ils soient suivant la rigeur des Ordonnances; Voulons au surplus que nôtre Declaration du 12. Mai 1717. concernant les Libraites. Imprimeurs, Colporteurs, & autres Distributeurs de livres, libeles ou memoires imprimez sans privilege ni permission, soit exécutée selon sa forme & teneur. SI DONNONS en Mandement à nos Amez & Feaux les Gens tenans notre Cour de Pailement à Paris, &c. Donné à Paris le r. Juin 1719. & de nôtre Regne le quatrième. Signé LOUIS, & plus bas, par le Roi. LE DUC D'ORLEANS Regent present. FLEURIAU, & scelle du grand Sceau de cire laune.

Registrées oùi & ce requerant le Procureur General du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur, & copies collationnées envoi yées aux Baillages & Senechausses du Ressort, pour y être lûës, publiées & Registrées; enjoint aux Substituts du Procureur General du Roi d'y tenir la main, & d'en certister la Cour dans un mois, suivant l'Arrêt do ce jour. A Paris en Parlement le 7. suin 1719. Signê

GILBERT.

V. A la place des Enigmes qu'on ne me fournit pas fort regulierement, on trouvera ici deux Fables de Mr. de la Motre que l'on m'a assuré n'avoir encore été imprimées nulle part : chacun connoit le merite de cer Auteur, & les Poësies qui ont déja paru de sa façon ont été tellement bien reçûes du public, qu'on ne peut lui faire que plaisit en lui presentant quelque unes de ses nouvelles productions.

des Princes &c. Août 1719: 101' On m'en a fourni environ une douzaine, que je distribuerai dans les Journaux sujvans, deux chaque mois.

Le Rat tenant Table. FABLE.

L étoit un Grenier, vaste dépositaire Des riches tresors de Cerés. Un Rat habitoit tout auprés, Qui s'en crut le proprietaire.

Il avoit fait un trou, d'où, quand bon lui sembloit

Il entroit dans son heritage.

C'étoit peu d'y manger, le prodigue assembloit

Les Rats de tout le voissage.

Il y tenoit table ouverte en Seigneur, Où selon l'Ordre tout dîneur

Payoit son écot de louange.

Est toujours bien festé celui chezqui l'on mange. Le bonRat comptoit donc sesamis par sesdoigts; Car il prenoit pout sien les amis de sa table;

Chacun l'avoit juré cent fois.
Voudroient ils lui mentir? cela n'est pas croyable;

Mais cependant l'autre maître du grain, Voyant que ces Messieurs le menoient trop bon train,

Se resolut de le changer de place. Le Grenier sut vuidé du soir au lendemain.

Voilà mon Rat à la besace.

Heureusement, dit il, j'ai fait de bons amis.
Tout plein de cet espoir chez eux il se transporte;

Mais d'aucuns il ne fut admis,
Pattout on lui ferma la potte.
Un feul Rat, bon voiku, qu'il ne connut qu'alors

Nouvelles Fables de Mr. de la Motte 102 La Clef du Cabinet

J'ai méprisé, d't-il, ton luxe & tes tresors;

Mais je respecte ta misere,

Sois mon hô e; l'ai peu; ce peu nous suffiras

Mais inlensé qui se fiera

A tout ami qu'amene l'abondance, Il ne vient qu'avec elle; avec elle il fuira.

Le Genie & l'Art. 2º. FABLE.

N dit qu'autrefois sur le rang Le genie avec l'Art surent en différend. Fils jumeaux d'Apo lon, le droit de la naissance Ne jugeoit point la préséance;

De leur merite seul ils la pouvoient avoir,

Le premier vanteson pouvoir, Dit que chacun avec envie

Le cherchoit. Tous vouloient du Genie

Eire favorisez,

Er que sans lui l'on étoit méprisé. Qu'il regnoit dans les belles ames,

Faisoit les Rois, les Magistrats, Et de lui dépendoit le bonheur des Etats. Mais que du Dieu Plutus les esclaves insames Ne le connoissoient point; qu'il fuyoit les

Traitans,

Et toute maltotiere engeance, Dont son frere prend soin de fardet l'ignorance.

Que les beaux esprits, les Sçavans

Furent toujours son apanage.

Et qu'enfia par lui seul le rustre dans les Champs Avoit la raison en parrage.

Que sans en dire plus, il n'aprehendoit pas Que l'Art voulût encot lui disputer le pas-

Je

des Princes & c. Août 1719. 103 Je vous dispute tout, lui repondit son frete. Pour vous aprendre à faire aiess le rodomont,

Je tetite mon ministere:

Nous verrons sur le sacré Mont Si vous ferez sans moi bonne posture. CommonnCheval fougueux errant à l'avanture, Nous vous verrons aller & par lauts & par bonds, Et pour tout fruit d'un orguëilleux caprice, Donner rête baissée au premier précipice : C'est à vos voins discours tout ce que je reponds,

Quant à vôtre plaisanterie,
Regens d'affaires, Partisans,
Je vous la passe, & de telles gens
Me sont, ainsi qu'à vous, objets de raisserie,
Mais croyez-moi, sans faire tant d'éclats
Prions Phebus de juget nos débats.
La partie y consent. Toutes raisons déduites,
En faveur du Genie Apollon prononça,
Le sit mettre à sa droite, & de sa main plaça
L'Artà sa gauche. Essin, pour arrêter les suites

De ce divorce projetté, Phebus au premier fit entendre Qu'à ses faveurs il ne pouvoit prétendre, Que lots que de son frere il seroit escorté.

A l'Art aussi de suivre cet exemple, S'il vouloit de ses dons faire une moissou ample; Et qu'ensin ce que l'un sans l'autre entreprendroit

De par Stix ne réuffiroit.

Dutexpe en peu de mots voici quelle est la glose; Sans Genie on n'est rien, & lans Art peu de chole.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

Le que nous dîmes dans le dernier Journal, du dépait du Prince Regnant de Madrid, & de la route qu'il avoit prise pour se rendre sur les Frontieres du Royaume, sera rechisé par la Lettre suivante, qui est beaucoup plus exacte & mienx détaillée.

Route de la Le 26. Avril à Midi le Princë, la Princesse Cour pour se Regnante & le Prince son fils aîné, partitent rendre à Iu- de Madrid accompagnez du Comte d'Aguilar dela Capitaine General, du Duc de Nogara, du Comte d'Altamira, & de plusieurs autres Sei-

Comte d'Altamira, & de plusieurs autres Seigneurs, des Officiers de la Maison & des Gardes du Corps. Le soir ils arriverent à Aranques où ils coucherent. Le 27 ils continues rent leur route, dinerent à Ocana, & coucherent à Sta. Cruz de la Zarca; le 28, à Saclizes. où ils sélournerent le 1. Mai pour celebrer la Fête de St. Jacques & de St. Philippe: Ils en partirent le 2. & aprés avoir passé par Mangianilla, Requena & Coliva, ils arriverent à Valence le 5. à 2. heures aprés Midi. La Cour fue reçûe dans cette Ville avec de grandes demonstrations de joye, & le foir il y eut des illuminations, des feux d'Attifices, & autres rejouissances. Elle ne repartit que le 8. qu'elle dina à Morviedro & coucha à Torrel Torres. Le 9. à Barracas & le soit à Sarvion, Le 11. à la

des Princes &c. Août 1710. Puebla de Valverde, le 12 à Tervel. d'oû elle se rendit le 17. à Carmena, le 19. à Epila, le 20. à Mallen, & le 21 à Tudela petite Ville sur l'Ebro à 20. licues de Pampelune. Le Cardinal Alberoni qui étoit resté à madrit, n'en partit que le 27. Avril pour suivre la Cour, qu'il arreignit en chemin, & avec laquelle il est arrivé à Tudela. Le Duc de Popoli est resté auprés des Infants à Buen Retiro, & le Duc de Nogara a été nommé en saplace, pour servir en qualité de General.

On affemble "II C'est dans cette derniere Ville que une Armie la Cour a fixé son séjour, & nonpas à Pam- à Tasuila pelune comme on l'avoit avancé mal-à-pro- entre Pampos le mois dernier. Les Lettres du 16. Juin pelune & portent qu'elle s'y tenoit encore vers le 12 du sudela. même mois & qu'on travailloit avec beaucoup de diligence à reparer les Fortifications de Pampelune, dont la Garnison consistoit en deux Bataillons, 400 hommes des Gardes Valonnes, le Regiment de la Reine Gava'e. rie, 120. Canonniers, & plusieurs Compagnies de Bourgeois & de Milices. Ou'on avoit fortifié quelques Postes aux environs de cette Place, & que les Habitans de la Vallée d'Alescua avoient fait des abatis dans leurs Forêts pour empêcher les François de pouvoir v penetrer.

Les soins du ministère Espagnol ne se bornent pas à mettre les places en état de défense: Il commence un peu tard à s'apercevoir qu'il faut employer des moyens plus éficaces que la éfensive, pour tâcher d'arrêter la rapidité des Conquêtes de l'Armée Fran-Culico

La Clef du Cabinet

coife. & que les libeles qu'il a fait répandre; non plus que la cresence du Prince, n'ont pas produit for l'esprit des Troupes ennemics tout l'effet qu'il s'étoit promis. donc, pour tâcher d'obvier aux noonveoiens oui auroient pu suivre de toutes les fauffes mesures qu'il avoit prises, qu'on a fait avancer quelques Troupes de celles qui étoient en Catalogne, & plusieurs Regimens qui se tenoient sur les Frontieres de Portugal, pour former un Corps d'Armée de 16. à 18000, hommes, v compris quelques Bataillons de nouvelles levées, qui s'est aff m? b'é à Talailla entre Pampelune & Tudela. Le Prince Regnant s'est souvent rendu au Camp pour animer ses Soldats par sa presence, & on n'attendoit plus vers le 18. que l'arrivée des Gardes Espagnolles qui partirent le 6. Aveil de Madrid, pour commencer à agir. De & foibles effors ne promettent pas au Cardinal Alberoni une abondante recolte de lauriers. III Obelques avis de Pampelune, & qui

pour seceurir dépuis le sont confirmez, ont apris que le Fontarabie. Prince Regnant s'éte it avancé avec une partie de son Armée à Tollosetta pour secoutir Fontarabie, mais qu'ayant été informé que cette Place étoit reduite à l'extremité. il s'étoit retiré, & étoit retourné sur ses pas à Tafailla, cù l'Armée Espagnolle étoit toûjours campée. Que ce Prince s'étoit rendu à Pampelune, & que malgré cette démar? che faite si à contre-tems, on ne laissoit pas de se flater dans l'Armée de pouvoir penetrer en France pour faire diversion. Mais ce ne sont que des projets dont l'exécution

des Princes &c. Août 1710. ne paroit pas facile, car les écrits seditieux du'il continue de faire repandre dans l'Armée Françoile, n'ont eu jufqu'à present aus cun succés, & il n'y a même pour l'avenir nulle aparence qu'ils en ayent davantage, les Officiers François qui étoient au fervice d'Espagne repassant au contraire sournellement en France, & Mr. le Maréchal de Berwick qui commande l'Armée Francoile, donnant toute for application pour prévenir les mauvais effets que pour oient produire de tels écrits sur l'esprit des Soldats.

IV. Le 16 Juin la Garnison de Fontarabie capitula, & le 18. les François prirent possession de cette Forteresse; on trouvera à l'Article de France de ce Journal un Fontarabie, plus ample détail de ce qui s'est passé pendant le cours de ce siège. Aprés la reduction de cette Place, Mr. le Maréchal de Berwick ayant fait avancer une partie de son Armée du côté de St. Schastien, un Détachement de celle d'Escagne voulut s'afforer de diver-Res hauteurs pour empêcher l'aproche aux François, mais les ayant trouvées occupées par le Duc de Berwick, ils se sont vus une seconde fois dans l'obligation de se retirer. De maniere qu'on regarde le siege de cette Place comme formé.

V. Don Louis Dacunha Ambassadeur de Sa Majesté Portugaise arriva à Madrid le 10. du mois de Ju'n dernier; à son arrivée n'ayant pas trouvé la Cour dans cette Ca- Don Louis pitsle, il dépêcha son Secretaire à Tudela, au Cardinal Alberoni, de qui il a recu une à Madrid.

Prise de

Arrivée de

Repon-

La Clef du Cabinet 308

Reponse des plus obligeantes; par laquelle ce Ministre l'invite de venir joindre la Cour si c'est son intention, l'affurant qu'il sera bien recul: sur quoi il a dépêché un Exprés à Lisbonne pour recevoir de son Maître les ordres necessaires. Mr. Cloefter Ambastadenr des Etats Generaux se tient toûtours à Madrid, & n'+ pu encore obtenir la permisfion de suivre la Cour.

Portugal. VI. La Flotte destinée pour

Départ de Brefil de Lisbonne.

la Baye de tous les Saints, & plusieurs Vailla Flotte du seaux qui doivent se rendre dans les Indes Orientales & Occidentales partirent du Port de Lisbonne le 16. Mui avec un vent favorable sous l'escorte de quelques Vaisseaux de guerre. Le Troupes & les chevaux qui étojent sur les Barmens de transport Espagnols qui ont re âché dans le Tage, & dont il a été parlé dans nos fournaux précedens, ont pris la route d'Espagne avec la permission du Roi, mais les Bâtimens se tiennent toûtours dans la Rade de Lisbonne fans qu'on fache à quoi ils font destinez, n'ofant pas d'ailleurs hazarder de se mettre en mer. de peur d'être rencontrez par les Vaisseaux Anglois qui croisent actuellement le long des Côtes d'Es agne & de Portugal.

Confirmation du dé part du grand con.

Naples & Sicile VII. Le départ du grand Convoi destiné pour la Sicile, qui sortit de Baya le 2 ; Mai dernier, se confirme de toutes parts avec les mêmes circonstances worde Baya, qui se trouvent dans la Lettre que nous inserames à l'Article d'Italie du dernier Journal p. 50. nous y alouterons seulement que les 15. à 16. mile hommes tant Cavalerie

qu'Ins

des Princes. &c. Aout 1710. 100 du'Infanterie, qui ont été embarquez, sont tous des Troupes d'élite; que le General Comte de Mercy partit dans le même-tems pour aller commander l'Armée et chef dans ce Royaume; que le Duc de Monteleone s'étoit rendu en Calabre avec toute sa famille sur deux Galeres, pour être à portée d'aller prendre possession quand il sera tems de la Vicerovauté dont il a été pourvû. & que le General Roma & le Marquis de Garofa'o tenoient leurs Regimens prêts pour être embarquez à Tropée & joindre la Fot-Oue le Comte de Thaun Viceroi de Naples le disposoir à faire suivre incessanment le reste des Troupes, des Canonniers & un gros train d'Artillerie; & que le Duc de Iuniano étoit parti de Tropée pour se rendre à Ste. Eusemie, & presser le départ de cent mile fascines & quantité de pal slades, qu'on s'étoit engagé de fournir au General Mercy. Quelques avis de Melazzo du 17. Mai aprennent que le jour de la St. Philippe les Espagnols qui pour lors étoient encore devant cette Place, avoient redoublé le feu de leur Artillerie for la Ville & fue les Retranchemens des officeez ; mais d'autres plus certains du 28. du même mois affurent qu'auffi-tôt qu'ils eurent apris l'embarquement des Troupes à Baya, on s'apercut qu'ils se disposoient à abandonner le fiege de cette Place. & à se regirer du côté de Meffine.

VIII. Le 6. Juin on aprit à Nacles par un Exprés qui y avoit été depêché de Tropée, que le grand convoi étoit heureufement arrivé La Clef da Cabines

Débarque artivé en Sicile, & que les Troupes Imperia ment des beriales en Sicile.

les avoient fait descente sans aucune oppo-Troupes Im- sition de la parti des Espagnols, dans le Golfe ide Patti . Place située sur la Riviere d'Olivero à 20 lieues de Melazzo, qui s'étoit d'abord renduë, quei qu'il y eût deux mile homaics de Garnison; que le General Comte de Mercy y avoit fait entrer auffi-tôt quelques Troupes pour s'en affurer, & qu'il avoit fait occuper les hauteurs circonvoisines par plusieurs Détachemens: que le Marquis de Lede avant été informé du débarquement, s'étoit retiré avec précipitation de devant Melazzo, avant abandonné dans le Camp 7. pieces de Canons, 2. Mortiers. les Hopitaux & beancoup de Munitions. pour se mettre à couvert sous Messire; que depuis le Comte de Mercy s'étoit avancé à 4. lieuës de Melazzo, dont l'aproche étoit libre, & avoit fait combler les Tranchées & autres ouvrages que les Espagnols y avoient construits; que les Places que ces derviers occupoient avojent toutes été abandonnées. à la reserve de Messine & de Palerme, oùle Marquis de Lede a fait transporter tout ce qu'il y avoit d'Artillerie & de Munitions, de peur que les Imperiaux ne s'en emparassent. Une partie des Mi ices Siciliennes ont cependant loint l'Armée Espagnolle, quoi que le Comte de Mercy ait fait publier une Amnistie generale en abordant dens le Royau. me; m is on espere ramener ces peuples par le bon traitement qu'on leur fait ; ce General ayant fait defense sous peine de la vie aux Soldais de causer aucun dommage aux Habitans

des Princes & c. Août 1719. 1111 b'tars du Pays, & syant au contraire fait punir trés-severement quelques Communautez qui avoient osé s'opposer à son passage.

On aprend par quelques Lettres de Naples du 12. Juin que le Marquis de Lede avoit tenté de se jetter avec un Détachement de 1500, hommes dans Catanée, dans le dessein de ne pas laisser aux Imperiaux la liberté de le reserret, mais qu'il en avoit été empêché par la Cavalerie Imp. & par un Détachement sous les ordres du General Zamjungen; que le Comte de Mercy avoit fait commander douze mile Pionniers pour aplanir une hauteur & couper par ce moyen toute communication à Messine par terre.

D'autres de Messine du 2. du même mois, & qui sont celles de plus fraiche datte, portent que le Marquis de Léde s'étoit retranché sur la hauteur d'Obas prés de Messine avec l'A mée d'El agne, qui confistoit encore en 18. mile hommes & 16. cens Payfans armez; qu'il faisoit construire un Fort pour couvrir de ce côté- à la Ville, & qu'il tâcho t de faire étendre la Cavalerie du côté de Sca'ata, pour pouvoir tirer sa subsiliance du côté de Catanée. Voilà ce que l'on a apris de plus certain touchant ce qui s'est passé en Sicile depuis la descente des Imperiaux; on s'aperçoit aisément que toute l'attention des Espagnols est de conserver Mesfine & Palerme, & de defendre ce terrain le plus longtems qu'ils pouront; mais il y a lieu de douter que l'activité du Comte de Mercy les laisse longtems en repos dans ce dernier azile. Dans le tems qu'on finir cet Article,

La Clef du Cabines

Article, on scalt que ce General étoit cam? pé prés de Melazzo, l'Aî e droite de sou Armée fur le bord de la Mer, & l'Aîle gauche à Hameri, cù la Flotte étoit à l'ancre.

IX. Aprés le débirquement du grand convoi la premiere, & une des principales expeditions qui se soit faite, a été dans l'isse de Lipari dont les Habitansjont toû, ours paru les p us attachez aux Espagnols. Voici ce que l'on en aprend.

Le 1. Juin, le General Merci fit un Détawas Impechement de son Armée de 2600. hommes, qui TERUX INSE. s'embarquerent fur plusieurs Batimens de mettent l'ille trapsport, & firent voile du côté de Liparia de Lipari. sous l'Escorte de deux Galeres & deux Vaisseaux de guerre Anglois.

Le 13. ils arriverent à la vue de cette Isle. dans laquelle ils firent descente à la faveur du Canon dei Vaisseaux, malgré l'oposition des Espagnols & des Habitans du Pays qui

troient sous les armes.

Nos gens ne trouvant donc plus d'obstacle, s'avancerent vers le Bourg de Lipari, & formerent le siege du Châreau, qui n'a été emporté qu'aprés une défense opiniatre de quatre tours: La Garnison consistant en 1000 hom. s'est renduë prisonnière de guerre, & cette Forterefle qui eft la seule de l'Ifle étant prise, tous les Habitans le sont soumis & rendus à discretion, sous la promesse qui leur a été faire que le passé leur seroit pardonné. Bourg de Lipari a cependant essayé le pillage des So dats, & on a trouvé dans le Château vingt deux pièces de Canon, & beaucoup de munitions

des Princes & de bouche. Après la reductions de guerre & de bouche. Après la reduction du Fort, quelques Troupes Espagnolles qui occupoient quelques desilez ont sait mine de vouloir se mainrenir, mais on en est venuà bout, & cette Isse actuellement est entierement soumise à l'obéssiance de l'Emeriterement soumise de l'emeriterement soumise à l'obéssiance de l'Emeriterement soumise de l'emeriterement de l'emeriterement soumise de l'emeriterement de l

pereur. &c.

X. On a ressenti à Syracuse une violente ses cousse d'un tremblement de terre qui a causé une grande frayeur aux habitans, mais dont heureusement ils ont été quittes pour la peur, n'ayant été suivis d'aucun accident fâcheux. Les Lettres du 23. Mai de cette Ville assurent que le Comte de Massey avoit reçû des ordres résterez du Roi de Sardaigne son Maître, de remettre sans aucun delay cette Place aux Imperiaux, & que les Commissaires travailloient à faire l'inventaire des effets qui se trouvent dans les magazins & les Arsenaux.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. SA Majesté a été incommodée à deux différentes sois d'une fluxion sur les deux qui a causé à ce Prince des douleurs sort aigues, & qui n'ont pû être apaisées qu'aprés avoir soussert qu'on lui en ait arraché deux. Le 8. Juin Fête du St. Sacremen la Procession de St. Germain de Lauxerois Paroisse du Louvre, vint à la Chapelle des Thuileries où le Roi la reçut à la première H

114 La Clef du Cabines

porte de la Cour qui étoit tendué des plus belles tapisseries de la Couronne: S. M. y recut la Benediction à genoux, & accompagna le Venerable jusqu'à sa Chapelle, où l'on chanta un Motet en Musique. Aprés la Benediction S. M. reconduisit le St. Sacrement jusqu'à la premiere porte de la Cour, & v recut encore la Benediction : ensuite Elle retourna dans sa Chapelle où Elle entendit la Messe chantée par sa Musique: l'aprés-mydi le Roi v assista aux Vépres, & le soir il entendit le Salut dans l'Eglise des Feuillans. Le Vendredi 9. ce Prince fut au Salut dans l'Eglise des Carmes déchaussez, & se promena le soir dans les Jardins du Palais de Luxembourg. Le 10. il prit le plaisir de la promenade dans les Champs Elizées. Et le 13. il se rendit au Convent de Bellechasse où il sit ses devotions. Le lendemain 14. S. M. vit paffer d'une des Fenctres du Palais des Thuilleries la Procession que sit l'Université de Paris en Corps. à l'Eglise de St. Roch, pour rendre graces à Dicu de la faveur qui lui a été accordée par le Roi, d'enseigner gratis les Etudians dans ses Colleges. Le 15. & les trois jours suivans ce Prince ressentit quelques douleurs aux dents, ce qui l'obligea de garder la Chambre. Le 20. on recut à la Cour la nouvelle de la reddition de Fontarabie. & le 23. Sa Maj. se rendit à l'Hôtel de Ville pour y voir tirer le beau feu d'artifice qu'on avoit préparé à la Greve, & qui se tire tous les ans la veille de la St. Jean. Le Magifirat profita de cette occasion pour traiter

des Princes &c. Août 1719. TIC tres splendidement Sa Maj. à souper. Il se Les Maois trouva une affluence de peuple inconceva- frats traible pour voir cette fête. & les fenêtres ont tent le Roi été louées jusqu'à cent pistolles. Mr. le Duc à louper. Regent, le Duc de Chartres, le Duc de à l'Hôtel de Bourbon, le Maréchal de Villeroi, & quan. Ville. tité d'autres Seigneurs accompagnerent le Roi; & Mr. de Tresmes Gouverneur de Paris fit à cette occasion de grandes largefses au peuple à qui il fit jetter quantité de pieces d'aigent. Les dernieres Lettres de Paris affurent que ce Prince louissoit d'une santé parfaite vers le 30 du même mois, & qu'il fut le même jour se promener au cours suivi d'un nombreux cortege de Carosses & d'une partie de la Cour.

II. Le Marquis d'Avarey a été continué dans son Ambassade de Suisse. Ce Ministre partit en Poste le c. Juin pour retourner à donnez. Soleure, afin de pouvoir se trouver à l'ouverture de la prochaine Diette generale des treize Cantons, qui doit s'affembler à Baden.

Emplois

L'Archevêché de Narbonne vacant par la mort de Mr. le Goux de la Berchere a été donné à Mr. Buneau Archevêque de Toulouse. Cet Archevêché est un des meilleurs do Royaume & vaut quatre-vingt mile livres de rente, outre la Primacie de la Gaule Narbonnoise qui y est attachée, & la Presidence perpetuelle des Etats de Languedoc. On dit que Mr. l'Abbé d'Auvergne a été pourvû de celui de Toulouse.

Mr. Vinck grand Ecuver de Madame la Duch sie d'Orleans a été fait Gouverneur de Montargis à la Place de Mr. le Marquis

H 2 d'Effiat

La Clef du Cabines d'Effiat qui a luissé por sa mort ce Gouvers nement vacant.

Le Comre de Tresnel qui a aporté la nouvelle au Roi de la prise de Fontarabie aété fait Brigadier, & gratifié d'une formme de

fix mile livres.

Rétabliffe-

Ducheste de

ment de

Berrs.

III. Madame la Duchesse de Berri cst toui-à-fait hers de danger & s'eft fait raporter de la Moute à Moudon: les Officiers de sa Maison ont fait chanter le Te Diam Madame la dans l'Eghse des Minimes en actions de graces de sa convalescence, aprés quoi on tira un trés beau feu d'a tifice devant le Palais de Luxemb urg. Une ouverture qui s'elt faite dépuis à un de ses pieds, par la quelle il s'écoule beaucoup de serofitez, fait esperer qu'elle n'aura plus de rechutes. & one cela contribuera à entretenir sa senté. Madame la Ducheffe de Bourbon est aussi entierement rétablie, de même que Madame la Doch sse d'Orleans qui avoit été incommodée

Départ de IV. Vers le 20. du mois de Juin le Mar-Mr. de Sen- quis de Senn terre pettit de Paris pour se rendre à Hannover, apprés du Roi de la BESSIYE. Grande Bretsgne, & y refider en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté

Trés-Chrégienne.

V. Quoi que la France ait porté ses prin-Prise de Castellon en cipales forces sur les Frontieres de Navarre, l'Armée de Rouffillon, qui à beaucoupprés Catalogne. n'est pas si considerable, ne laisse pas d'agie & même de faire quelques progrez. Un Dirachement commandé par le Marquis de Bonas ayant penetré dans le Lampour-

dan

des Princes Sec. Anut 1710. dina formé le fiege de Castellon perite Ville d'Espagne dans la Cata ogne, située sur le Lamego, le long des Côtes de la Mer Mediterannée. à s. lieuës de Gironne & à 2. de Roses. Le 20 du mois de Mai l'ouverture de la Tranch'e se fit. & le 31. la grotse Artillerie étant arrivée, on dressa les Batteries qui commencerent à tirer le 3. Join contre la Place. On n'a recû aucun détail de ce fiege qui n'a doré que douze jours de Tranchée ouverte : on a seulement apris que le 11. la Garnison se rendit prisonnière de guerre, & fut conduite à Le toure, confiftant au Comte de Lesz Gouverneur, 4. Capitaicees. 8. Livetenans & 460. Soldats. La prise de ceure Place qui est un Poste trésaventageux par la fituation, facilitera, à ce que l'an prétend, le siege de Roses qu'il semb'e que l'on sit dessein de former: on atrouvé dans ce Château neuf pieces de Canon. & beaucoup de Munitions de guerre & de bonche.

VI. Sur ce que le Ministère d'Espagne a fair repandre des Libelles sediti ux dans l'Armie de France pour exciter les Soldats à la revo te & à la descrition, (Voyez le Journal précedent) S. M. a écrit à Mr. le Maréchal de Berwick la Lettre suivante, pour qu'elle soit rendré ublique, & repondre en même-

tems aux écrits de l'Espagne.

Lettre du Roi écrite à Mr le Maréchal de Berwick commandant en chef les Armées de S. M. en Espagne, au sujet d'un Ecrit imprimé qui a pour titre Declatation de Sa Majesté Catholique &c. dattée du 17. Avril 1719.

MON Cousin.

Lettre du . Roi au Marechal de Berwick 'Ai reçû l'Ecrit imptimé que vous m'avez envoyé qui a pour titre, Declaration de S. M. C. & c. dattée du 27. Avril 1719. & comme vous me marquez qu'on en a repandu plufieurs exemplaires dans mes Armées, je vous écris cette Lettre pour vous instruire de mes

sentimens sur ce qu'il contient.

La guerre que je suis obligé de porter en Espagne, n'a pour objet ni son Roi qui m'est uni de si prés par les liens du Sang, & à qui j'ai donné jusqu'ici les preuves de l'amirié la plus fincere, ni la Nation Espagnolle que la France a si constanment secourue de son sang & de ses trelors pour bi conserver son Roi; mais seulement un Gouvernement étranger qui oprime la Nation, qui abuse de la confiance du Souverain, & qui n'a pour but que le renouvellement d'une guerre generale. ce que mes armes prétendent, c'est que le Roi d Elpagne consente malgré son Ministre à être unanimement reconnu par toute l'Europe Souversin legitime de l'Espagne & des Indes, & qu'i soit affermi pour jamais sur son Trône.

C'est au seul Ministre d'Espague, ennemi du repos de l'Europe que s'impute les resistances du Roi Catholique à la paix, les conspi-

rations

des Princes &c. Août 1719. 119
mations tramées en France, & tous ces Ecrits
également absurdes dans leurs principes, &
injurieux à mon autorité dans la personne de
mon Oncle le Duc d'Orleans, qui en est le dépositaire.

Les sentimens de la Nation Françoise sur ces Ecrits, sont assez connus par la prompte condamnation que mes Parlemens en ont portée en qualifiant de crime de Leze-Majesté la seule lecture de ces ouvrages seditieux, & qui sont autant de Manifestes que l'Espagne me sour-

mit elle-même pout justifier mes armes.

Le Roi d'Espagne m'y reproche d'être uni avec ses ennemis. Ce sont des ennemis qu'il a attaquez, & qui lui offrent la Paix avec de grands avantages. & qui sont bien plus dans ses interêts que son propre Ministre, qui pour satisfaire son ambition particuliere, veut le replonger dans les horreurs d'une guerre dont il n'a déja que trop éprouvé ses dangers. Mes peuples sçavent assez que les alliances que j'ai faites n'ont eu d'autre sin que leur sûrcté & leur tranquillité, & les projets de l'Espagne leur aprennent encore mieux tous les jouts combien elles étoient necessaires.

Cependant on qualifie ces entrepriles du Roi d'Espagne, du nom de zele & d'affection pour sa Patrie, & on veut les faire passer pout un genereux dessein d'afranchir les François de l'oppression; mais ces sentimens de tendresse qu'on attribuë au Roi d'Espagne, se reduisent à de simples paroles, tandis qu'on espere que les esfets en seront plus dangereux à la France, que des hostilitez declarées. Et en esfet quelle plus grande hostilité

20 La Clef du Cabines

stilité contre une Nation que dy vouloir porter le seu des guerres civiles? d'y soulever les Sujers contre leur Prince; d'y prétendre assembler des Erats sans convocation & sans autorité, de chercher ensio à ébranler, s'il se pouvoit, la fidelité des Troupes en leur offrant le prix de seur desertion, & en les statant même de la gratitude Royalle du Maitre qu'ils oseront trahir.

On fait faire encore plus au Roi d'Espagne. Tout Prince étranger qu'il est devenu à la France, par sa renonciation solemnelle, on lui fait usurere dans mon Royaume une autorité imaginaire qui renverseroit tous les sondemens de la mienne. On lui fait rejetter la Regence du Duc d'Orleans si solidement établie par les droits du Sang & reconnue si unamont du seu Roi mon B'sayeul, que l'Ambassadeur même n'hestra pas d'y souscrite, tant les droits du Duc d'Orleans étoient évie dens & incort stables.

Le Roi Catholique ne contestoit pas la Regence an Duc d'O leans, quard son Ministre
lui a offert de consismer tous ses droits à
son gré, si il vouloit contre la soy des Traite se soudre avec l'Espagne pour renouveller
la guerre. Désuis quand fait on meconnoitre cette Regence par le Roi d'Espagne? dépuis
que par les conses su Regent s'ai oposé des
alliances solides & des Traitez necessaires aux
vûes ambitieuses d'un Ministre qui re respire que l'embrasement de l'Europe. Un Regent trop ami de la paix & trop attentis à la
sureté de mor Royaume, perd rous ses droits
aux yeux d'un ennemi dont il deconcerte les

des Princes & c. Août 1719. 12t desseins, & l'on employe sans retenue contre fui des calomnies & des injures inconnues jus-

qu'à present parmi les Princes.

Le dernier écrit que l'on vient de repandre au nom du Roi d'Espagne, pe tend pas moins qu'à faire revolter mes Troupes, & à leur faire tourner leurs Armes contre leur Souvetain. Le Roi d'Espagne à qui son Ministre attribue la qualité de Regent de France, & qui, ous ce titre, va julqu'à commander à mes Trouses, connoit il dont si peu la fidelité Françoise? l'injure qu'il leur fait redoubleroit, s'il étoit possible, leur zele & leur courage : elles ne le croiront lavées de cet affiont que par des efforts plus grands & des foccés plus rapides, & la presence même du Roi d'Espagne à la tête de ses Armées, qui lui teroit glorieuse en toute autre occasion, ne leur paroitra qu'une invitation odieuse contre leur devoir, & qui les animera d'avantage à le remplir.

Je ne leur ordonne donc que ce que leur amour & leur fidelité leur prescrivent. Qu'elles combattent vaillanment pour la paix, c'est l'unique fruit que j'attens de la guerre. Je ne rougis point de demander toûjours au Roi d'Espagne cette paix necessaire, il peut d'un seul mot assurer sa gloire & le bonheur de ses Sujets & des miens. J'espere que la Nation Espagnolle, & sur-rout cette Noblesse si fameuse par sa rare valeur & par sa sidelité herosque pour ses Rois, la demandera avec moi, & qu'elle s'unira aux François pour obtenir de son Roi qu'il la delivre, & qu'il se delivre lui même d'un joug étranger si prejudiciable à sa gloire & à ses interêts. C'ést ainsi qu'il lui

122 La Clef du Cabines

lui convient de prouver son affection aux Ela pagnols & aux François. Ses Ennemis font prêts à sacrifier leur ressentiment au repospublic. & à jurer avec lui la paix la plus ferme dés qu'ils leur en donnera pour garants, non la parole d'un Minstre qui compte pour rien la foi publique, & les Trairez les plus solemnels, & qui n'a que trop fair entendre qu'on n'obtiendtoit jamais de lui qu'une paix simu. lée; mais sa parole Royale, & la foy d'une Nation, qui, quand elle n'auroit pas un Roi de mon Sang, s'artireroit toujours de moi une estime particuliere. Sur ce ; je prie Dieu qu'il vous ait, mon Coufin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 20. Mai 1719. figné LOUIS, & plus bas, LE BLANC.

Et au dos est ectit, A mon Cousin le Due de Berwick, Pair & Maréchal de France, Commandant en chef mon Armée en Espagne.

Journal du siege de Fontarabie dépuis l'arrivée du Marechal de Berwsck jusqu'à la Capitulation.

Journal du fiege de Fontarabie.

E 12. Mai le Marechal de Berwick arriva à Yron où l'Armée Françoise étoit campée, & alla le 15. reconnoître la situation de Fontarabie. Le 16. il sit investir cette Place, & detacha un Corps de 15. mile hommes & de quatotze cens Chevaux pour en former le siege, le reste de l'Armée restant toû ours à Yron pour le Couvrir. Toutes les dispositions étant faires, la Tranchée sur ouverte le 27. par le Marquis de Geofreville Lieutenant General, le Marquis de Puynormand Maré chal

des Princes & Août 1719. 123 chal de Camp, & le Comte de Meddelbourg Brigadier.

On tira une Ligne paralelle à cent Toises des Angles saillans du chemin couvert. L'attaque s'étendoit dépuis l'Angle stanqué du Bastion des innocens jusqu'à l'Angle stanqué de celui de la Reine. Quoique les Assiegez eussent fait un grand seu, on n'eut cependant qu'un Lieutenant de Soissonnois & 11. Soldats blessez, deux Lieutenans & quatre Soldats de la Marine tuez.

La nuit du 28. le Marquis de Silly Lieutenant General, & Mr. Philippe Brigadier releverent la tranchée avec les deux Bacaillons de
Poitou, celui de Soissonnois, les Compagnies
de Grenadiers de Saillant & de Bassigni. On
deboucha par deux boyaux sur la Capirale de
la demie Lune de St. Nicolas, par la gauche à
l'égard des Assiegeans, & le long de la flaque
d'eau par la droite; & ces deux boyaux surent
poussez 30. Toises en avant avec deux commencemens de Paralelle. On eut deux Capitaines tuez, sept autres Officiers & 2 Sergens
blessez, outre 43. Soldats tuez ou blessez.

La nuit du 29. au 30. le Marquis de Coigny Lieutenant General & Mt. de Bulkeley Brigadier, releverent la Tranchée avec deux Bataillons de Touraine, le Regiment de Dauphiné, & les Compagnies de Genadiers de Limofin & d'Olone. On acheva la deuxieme Paralelle & on prolongea le boyau de la ganche. On difposa 2 Batteries vis-à vis de la Ville basse sur la hauteur qu'on nomme le Moulin de Christ, l'une de 4 Mortiers & l'autre de 3, pieces de Canoa 124 La Clef du Cabines

enfiloient le chemin couvert à la droite du Basftion des Ionocens. Il y eut cette nuit un Sergeant blessez & 19. Soldats tant tuez que blessez. On disposa toutes choses pour établir au front de l'attaque 3. Batreries de 6. pieces de Canon chacune.

La nuit du 30. au 31 ce fut le Lieutenant General de Guerchois qui releva la Tranchée avec le Brigadier Dannois, les deux Bataillons de Saillant, le Regiment de Bassigni & les Compagnies de Grenadiers de Languedoc & de Conti. Les Sappes qu'on avoit commencé les nuits précedentes furent perfectionnées & on n'eur que 2 hommes tuez, parmi lesquels se trouvoit un Lieutenant, & 2. Sergens avec 19. Soldars hlesses

La nuit du 31. Mai au 1. Juin la Tranchée sut relevée par le Lieutenaot General Pezeux & le Brigadier de Rambion, avec les 2. Bataillous de Limosin, le Regiment d'Olone, & les trois Compagnies de Grenadiers de la Marine. On poussa encore davantage les Sappes de la gauache pout les conduire jusqu'à la Ligne paralelle, au dessis d'une Battetie de 4. pieces de Canon, destinée à battre la gauche de la demie Lune de St. Nicolas, de même que le chemin couvert de cette demie Lune. On perdit cette nuit 3. Officiers & 12. Soldats, & il y eut 4. Sergens & 27. Soldats blesse?

La nuit du 1. au 2. le Marquis de Quelus Lieurenant General & le Brigadier de Coucy releverent la Tranchée avec 2. Bataillons de Hessi Suisse, 2. Bataillons de Chartres & les deux Compagnies de Grenadiers de Poitou & de Soissonnois. Il y eut 4. hommes tuez & des Princes &c. Aostt 1719. 125

deux Omciers, & 13. Soldats Dienez.

La nuit du 2. au 3 la Tranchée fur televée par le Prince de Conti comme Lieutenant General, & le Brigadier de Rambion, avec le Regiment de Languedoc, les deux Bataillons de Conti, & les deux Compagnies de Grenadiers de Touraine & de Dauphiné.

Ce Prince fut televé du 3. au 4. par le Marquis de Puypormand & Mr. de Causade, pendant ces trois quits les travaux furent considerablement poussez avec peu de perte & par. ticulierement les Batteries. La premiere de 10. pieces de Canon, flanquoit la gauche du Bastion de la Reine de même qu'une partie de la Courtine du Baltion des Innocens & le Bastion de St. Philipe. La seconde de fix pieces tiroit aussi sur la Courtine du Bastion des Innocens; la troisième aussi de six pieces sur la gauche du Bastion St. Nico as La quarriéme de 4. pieces qui étoit sur la haureur du Moulin du Christ, tiroit à Cartouches sur le front de l'attaque. Il y avoit outre cela deux Batteries de Morriers, l'une sur la haureur du Moulin du Christ, & l'autre entre les Batteries de dix & fix pieces de Canon.

La nuit du 4 au 5, on ouvrit deux Sappes pour aller au Fossé de la Place & à la pointe du chemin couvert du Bastion de la Ville basse. Il yeur 12, hommes tant tuez que blessez.

Du 5. au 6. les Sappes furent poussées jusqu'à 30. pas de la droite du chemin couvert, & jusqu'à 25. Verges de la gauche. Le 5. du grand marin toutes les Batteries commencerent à tirer d'une grande force. La nuit du 6. au 7. on poussales Sappes, en sorte qu'o n'écoin n'étoit plus qu'à 20. Verges du chemin couvert. La plùpart des Batteries des Assiegez étoient pour lors démontées, & celles des Assiegeans faisoit un terrible fracas dans tous les ouvrages exterieurs de la Place. Pendant le cours du siege le Prince de Conti a été pres, que tous les jours à la Tranchée où il a fait aux Soldats de grandes liberalitez.

Le 7. la Tranchée fut relevée par Mr. Ces beret, Mr. de Bulkeley & les 2. Bataillons de Limofin le Regiment de Beaujelois, une Compagnie de Grenadiers du Regiment de la Ma-

rine & 2, de Conti.

Le 8. par Mt. de Brebieux, Lieutnant General le Comte d'Estampes, 2. Bataillons d'Hessi, 2. Compagnies de Grenadiers de la Marine, & une de Poitou.

Le 9 par Mr. de Bellisse Lieurenant General Mr. Dannois, le Regiment de Languedoc, celui d'Olonne & 3. Compagnies de Grenadiers.

Le 10. ce fut Mr. de Givry, le Brigadier Coucy, avec un pareil nombre de Troupes.

Le 11. Mr. de Geofreville, le Brigadier de

Gizars, & pareil nombre de Troupes.

Le 12 Mr. de Silly & Mr. de Rambion. Pendant toutes ces nuits on fur occupé à pouffer les 3 Sappes qui fortoient de la troisiéme Ligne Paralelle, l'une vers la droite de l'Angle faillant du chemin couvert de la demie Lune de St. Nicolas, l'autre vers la droite entre le Corps de Garde & la traverse du chemin couvert, & la troisiéme vers le milieu de l'Angle saillant du chemin couvert de ladite demie Lune & de sa Courtine.

Le 13. on fit dans le Bastion de la Reineune breche des Princes & C. Août 1719. 127 breche de 5 à 6. Toises; celle qu'on faisoit dans la demie Lune s'élargit aussi considerablement, & on travailla à agrandir ce le de la Courtine.

Le 14. on poussa par des Sappes le logement du chemin couvert le long du Parapet & du Fossé, & on commença à y descendre.

La nuit du 15. au 16. on donna un assaut à la demie Lune de St. Nicolas, où on prit poeste, & où on se maintint.

VIII. Le feize au foir la Garnison de Fontarabie ayant battu la chamide, demanda à capituler, ce qui lui fut accordé par le Maréchal de Berwick, qui le 17. au matin dépêcha le Comte de Trassel pour en porter la nouvelle au Roi, & le 18. la Garnison Espagnolle en sortit pour être conduite à Pampelune; elle consistoit, suivant la revose qui en a cét faite en 2. Brigadiers, 4. Colonels, 5. Majors, 30. Capitaines, 66. Lieutenans, 1. Garde Magazin, trois Aumoniers, 3. Chirusgiens & 1202. Soldats. Voici les 10. Articles de la Capitulation.

1. Que la Garnison sortira par la brêche avec se armes, Drapeaux deployez, tambour battant, bâtes en bouche, ses equipages, 4. pieces de Canon. 2. Mortiers, 6. charges de poudre pour chaque piéce de Canon & pour chaque Mortier, & de quoi tirer 16. coups pour chaque Soldat.

Accordé , Q d'elle fortira avec ses armes , Drapeaux , Bagages , & aves de quoi tirer 4. coups 228 La Clef du Cabiner coups pour chaque Soldat.

2. Qu'il lui sera libre d'aller vers l'Armée ou dans te endroit qui lui sera le plus convenable pour continuer à servit l'Espagne.

Ils iront à 1 ampelune par St. Jean de Pié de Porc; & ils feront des Journées de 3. à 4.

dienes.

3 Qu'on lui fournire du monde pour le transport de l'Arrillerie, des Mortiers & des Bagages.

Rien pour l'Artillerie, mais en fournira autant qu'il sera possible les Voitures necessaires pour le transport des bagages, en payant.

4 Que ladite Garnison ne sera pas suivie dans l'espace de fix jours par aucunes Troupes de l'Armée de France ou de ses Alliez.

On donnera une E/corte jusqu'à Pampelune.

5. Qu'on n'obligera ou n'engagera aucun Soldar de quelque Nation qu'il soit, d'entrer dans le service.

On ne les y sollicitera point; mais ceux qui

voudrant prendre parti pour ont le faire.

6. Aulieu de Chariots couverts, la Gatpison se servica de 4. Chaloupes, ausquelles le Duc de Berwick donnera un passeport pour aller directement à St. Sebastien, sans qu'elles puissent être visitées. Refujé.

7. Outre ces quatre Chaloupes on lui en fournira d'autres dont ils autont besoin pour transporter leurs blessez & malades à Saint

Sebastien. Accordé.

8. Ceux qui ne pouront sans danger de leur vie supporter ce transport resteront dans l Hôpital de Fontarabie, cu l'on prendra soin d'eux aux depens du Roi Trés-Chrêtien,

Assordé

des Princes. &c. Août 1719. 129 Accordé, mais aux depens du Roi C. & is sera libre aux Officiers deprendre ce soin sur eux.

9. Tous les Ecclesiastiques, Nobles, & Habitans de la Ville qui voudront y rester, Jouiront de tous les droits, privileges, prérogatives & exemptions qui leur ont été accordés
par leurs Rois, & nelpayeront point d'autres impots ou droits. Accordé en conformité de ca
qui a été resolu par S. M. Cath.

no. Ceux qui voudtont se retirer de la Ville, autont un an de tems pout disposer de leurs biens, & emporter avec eux ce qu'ils jugeront leur être necessaire. Accordé, A Fontarabie le

16. Juin 1719.

On donnera à la Garnison du pain pour quatre jours, une des Portes de la Place sera remise aux Troupes du Roi demain à la pointe du jour. La Garnison aura un Corps de garde par le dedans, & les Troupes de France un autre dans ses debors & sur le Pont. La Garnison sortira le 18, avec les bagages qui lui sons necessaires.

IX. On a fait des rejonissances publiques à Peris & dans toutes les principales Villes du Royaume, pour les heureux succez des Armes de S. M. en Espagne; & le 29. Juin on chanta le Te Deum dans l'Eglise Cathedrale de cette Capitale en action de graces de la prise de Fontarabie, ce sut Mr. le Cardinal de Noailles qui sit la ceremonie, oùassistement Mr. le Garde des Sceaux, le Conseil, le Parlement, la Chambre des Comptes, & les autres Cours Superieures. La Lettre que le Roi a scrite à Son Eminence à cette

130 La Clef du Cabinès
occasion, merite de trouver place icl. En
voici la teneur.

Mon Cousin,

Lettre du T Oute l'Europe scait assez par quels mo? Roi au Car- tifs j'ai été forcé de déclarer la guerre au dinal de Roid't spagne & avec quelle douleur je tour-Noailles pour ne mes premieres Armes coutre un Prince dont la personne & les interêts me doivent être si chanter le Te Deum, chers. Quoique Dieu paroisse par le succez qu'il m'accorde, aprouver la droisure & la justice de mes intentions, je ne ressentirois aucune joye de ces avantages, si ce n'étoiens des acheminemens à la tranquilité generale que je tâche avec mes Alliez d'obtenir du Roid'Elpagne. La prise de Fontarabie ne me flatte done point par la gloire de la Conquête, mais seulement par l'esperance de parvenir à une paix égale. ment avantageule aux deux Notions. Et cour rendre graces à Dieu de la protection dont il favorile mes entreprises, je vous écris cette Lestre de l'avis de mon Uncle le Duc d'Orleans Regent, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le Te Deum, &c. Signe LOUIS. & plus bas PHELIPPEAUX.

Armement à Toulon, X. On écrit de Toulon que S. A R. Mr. le Duc Regent y a envoyé des ordres de faire équiper quelques Vaisseaux de guerre & freter un nombre de Bâtimens de transport. Les Troupes qui sont en Provence & dans le Languedoc ont reçû ordre de se tenir prêtes à s'embarquer au premier avertissement; ainsi on ne doute pas que cet Armement

des Princes &c. Aout 1719. 138 me soit definé pour que que nouvelle expe-

dition en Catalogne.

D'autres Lettres de l'Armée commandée On forme un par le Maréchal de Berwick portent qu'on Camp prés avoit détaché 15. Bataillous & pluficurs de Tarbes. Escadrous pour aller former un Camp du côté de Tarbes, afin de s'oposer aux Espagnols' qui menaçoient de faire une diversion du côté de la Frontière de Bearn. Par touses ces dispositions & la maniere dont on pousse la guerre en Espagne, on juge airsément que l'intention de la France n'est plus de menager les Espagnols: L'affaire est engagée de saçon, que pour peu que cette Nation veuille se désendre, la Campagne doit nous sourtier des évenemens curieux.

XI. Dépuis la prise de Fontarebie on a L'Armé reçû avis que le Maréchal de Berwick ayant marche du fait combler les Trenchées & pourvû à la sôté de 82. sûreté de cette Place, s'étoit mis en merche sebastion. On a vû à l'Article d'Espagne de ce Journal les vaius efforts que les Espagnols ont sait pour en empêcher l'aproche aux François, ainsi on attend de moment à autre d'aprendre que l'Armée est arrivée devant cette Forsteresse. Quelques uns affurent même que l'ouverture de la Tianchée se fit la nuit du 23, au 24. Juin; un ordinaire de plus nous aprendra ce qui en est.

St. Sebastien est une Ville & un Port de Mer d'Essagne, située dans un petit Pays Description qu'on nomme Quipuscoa, à trois lieuës de dest. Seba-Fontarable, & à douze de Pampelune. La stian, Ville est petite, mais fort peuplée, ensorte

2 90

que plusieurs familles logent dans une même Maison. Elle est proche d'une pente Riviere & adossée d'une Montagne qui l'a met à l'abri des vents du côté de la Mer à ce qui rend son Port trésebon & fort frequenté. Hest profond, & fermé de deux Moles ou Ponts de pierre qui ne laissent de la place que pour le passage d'un Vaisseau. Cette entrée est defendue d'une grosse Tour quarrée où il y a Garnison. Le Port est revêu d'un grand Quai de pierres, d'où sortent quelques Moles qui s'avancent au milieu, où abordent les Vaisseaux pour y décharger plus aisément, & pour y charger de même, ils v sont toujours à flot. Au devant de ce Port on voit une grande Baye dont l'entrée est étrécie par deux hautes Montagnes dont l'une met le Port à l'abri. Au haut est un fort Château qu'enveloppent les murailles de la Ville. Elle est ceinte & fermée de doubles muralles: les dernières faites sont accompagnées de demies Lunes & de grands Bastions qui rendent la Ville de St. Schastien Arés-force &c.

XII. On a publié pendant le cours du mois de Juin plusieurs E its & Déclarations desquels nous ne donnerons qu'un simple extrait, cet Article étant de la suffisamment étendu, le mois prochain on pourra donner en entier ceux qui paroitront les plus integressans.

Edits & Edit du Roi du 12. Avril, verifié au Par-Deciara lement de Mets le 12. Juin suivant, par lequel tions rendus S, M. rétablit le franc-sallé aux Parlemens & Comdes Princes & c. Août 1719. 133 Compagnies superieures du Royaume, qui pendant le leur avoit été ôté par Edit du mois d'Août mois dernier, 1717. & les remet dans la possession & jouissance de ce droit, dont elles jouissoient de tems immemorial.

Autre Edit du mois de Mai registré le 6. Juin, pour la fabrication des pièces de douze & de six deniers pour un milion de livres, qui commenceront à avoir cours incessamment ; desendant celui des anciennes especes de cuivre au premier Septembre prochain, aprés lequel tems elles ne poutront plus être données en payement ni reçûes ailleurs que dans les Hôtels des Monoyes, &c.

Arrêt du Conseil d'Etat du Ros rendu à Paris le 27. Mai, qui regle le payement des Lettres de changes tirées ou endossées dans les Pays

étrangers.

Declaration du Roi du 5. Juin qui impose sience sous detrés rigoureuses peines, sur les matieres contestées au sujet de la Constitution, pendant une année, à commencer du jour de la publication de ladite Declaration. Elle se rouve en entier au premier Article de ce Journal.

Arrêt du Con'eil d'Etat du Roi, par lequel le nombre des Billets de la Banque, est de mouveau augmenté de 60. Registres, contenant chacun 800. Billets de mile livres, numerotez depuis 96001. jusqu'à 144000 inclusivement, montant à la somme de 48. Millions: & de 20 Registres contenant chacun mile Billets de 100, livres, numerotez stepuis 13000, jusqu'à 13 000 inclusivement, faisant la sonne de deux millions, & par consequent avec

La Clef du Cabines

les precedens celle de 160. millions, dont S. M. se reserve dix millions, qui ne serviront qu'à remplacer les Billers de la même nature qui sentreront endollez &c.

Elis In Ros, Juivi d'une Declaration des in Tuin que cient cet Edit pour enregistré, qui rounit la Compagnie des Indes Occidentales à celle des Indes Orientales, pour ne former à l'avenir qu'une seule & même Compagnie, Comme ces Edit interesse le Commerce on le troisruera en entier dans le Journ l'uivant, la plaes nous manquant dans celui-ci.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considera ble en ITALIE, dépuis le mois der wier.

Sobieski totie gours à Ro. me.

La Princess I. T A Princesse Sobieski fait todtours fa résidence : Rome dans le Convent des Religicofe Ursulines Angloises, où S. S. lui a fair meubler un magnifique Apartement. Cette Princesse a souvent l'honneur d'entretenir le Sr. Pere, qui dans un Audience particuliere lui a fait present d'une Bourse remplie de Medailles d'or & d'une affignation de mile écus par mois sour son entretien. Ses empressement pour passer en Espagne causent quelques embaras à S. S. qui paroit be ucoup inclinée à lui procurer cette satisfact on, mais les vives remongrances du Comte de Gallas Ambaffadeur de l'Empereur ne contribuent pas peu à faire differer son départ; dans une Audience extraordinaire

des Princes &c. Aost 1719. naire qui lui fut accordée vers la fin du mois de Mai dernier, ce Ministre avant non seulement protesté contre l'évasion de cette Princesse d'Inspruck, mais menacé de tout le reffentiment de S. M. I. ceux qui four giront à cette Princesse les moyens de joindre le Prince fon fatur Epoux en Espagne, d'où il demandoit qu'on le fit revenir incessanment à Rome.

II. Le jour de la Pentecôte, le Pape tint Chapelle publique au Quirinat, & affista e affite ause lendemain à pied avec tout le Sacré Colle. Processions.

Le Pape

ge. à la Procession solemnelle qui se fait tous les ans à pareil jour, de la Basilique de Sr. Pierre à l'Eglise du St. Esprit La trois me Fêre Sa Sainteté se rendit à l'Eglise de No. tre Dame des Anges, où aprés avoir celebré la Messe, Ele fit la ceremonie de sacrer de deffus son Trône, le Cardinal de la Trimouille. Archevêque de Cambiav. en presence de plusieurs Cardinaux & Prelats. Le 8. Juin, jour de la Fâre du St. Sacrement, le St. Pere accompagné de même du Sacré College, porta le Venerable, avec les mêmes ceremonies qui se pratiquent à pareil jour. La Princelle Sobieski a vû paller toutes ces Processions d'une des senêtres de I Hopital des Prêtres, où elle s'étoit renduë à cet effet. Deux jours aores Sa Saintele out quelques ressentiments de sievre accompagnez d'un vomissement, ce que les Medecins ont attribué à la fatique qu'Elle avoit essayée les jours précedens, en traversair à pied la Ville de Rome exposée aux grandes chaleurs. Cette indisposition n'a su aucone filite La Clef du Cabinet

suite, & S. S. se trouve à present passables ment bien rétablie.

Sicile.

III. Il est passé par les Etats de Ferrare deux mille hommes de Cavalerie allans dans le Royaume de Naples, qui devoient être suivis de 2000, autres destinés à servir de Cavalerie recrues à ceux qui sont actuellement en

Ces frequens passages ont causé

Imperiale Etats de Fergre.

graver les quelques inquictudes au Cerdinal Legat , qui a dépêché un Exprés à Rome pour remontrer qu'avant fourni aux premiers tout ce qui leur étoit necessaire pour la subsissance, il étoit impossible d'en faire de même pour les seconds sans s'incommoder. Mais Sa Sainteté à fait sçavoir à ce Prélat qu'il étoit de la prudence dene pas être fi bon menagé du Patrimoine de St. Pierre dans cette occasion. & qu'il ent à fournir à ces Troupes tout ce qu'il falloit pour prévenir les des fordres.

Chevalier Ruzzini.

De Venise. IV. Mr. le Chevalier Ruz-Dépare du zini partit de Venise le 1. jour de Juin & fit voîle avec deux Vaisseaux de guerre qui doivent le conduire à Constantinople où il va en qualité d'Ambassadeur de la Republique. Dépuis on a recû avis par quelques Barques que ce Ministre avoit touché sur les Côtes d'Istrie, d'eù il avoit continué sa route avec un vent favorable.

> V. Quelques Vaisseaux arrivez du Levant ont été désarmez, & on continue de congedier les Troupes de Terre qui étoient au fervice de l'Etat à mesure qu'elles achevent

leur quarantaine.

Felin du VI. Le 13. Juin, la fête de Saint Antoides Princes & c. Août 1719. 137
ne de Padoüe fut celebrée avec beaucoup Doge à tous
de folemnité, & le Doge donna un Festin les Ministres,
magnisque à tous les Senateurs, au Nonce
du Pape, à l'Ambassadeur de l'Empereur,
& à tous les autres Ministres qui se trouvegent pour lors à Venise.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNÉ depuis le mois dérnier.

I. A U commencement du mois de Juin
1'Empereur étoit encore à Laxem- Retour de bourg, & l'Imperatrice Regnante à Baden , l'Empereur où e le prenoit les bains. Environ le quatre au Palais cette Princesse revint à Vienne où elle fot de la Favocomplimentée par toute la Cour & les Mi-rite. nistres étrangers, sur son heureux retour. Le 8. Leurs Majestez se rendirent en cette Ville pour affister à la Procession qui se fait tous les ans le jour de la Fête du St. Sacrement, & retournerent le soir à Laxembourg, aprés avoir dîné chez l'Imperatrice Mere. Le 20. elles revincent au Palais de la Favorite, cony paffer le reste de l'Eté; & l'Aschiduchesse Infante avec toute sa Maison, se rendir le lendemain pour la premiere fois du Palais Imperial à ce Château, pour y demeurer auprés de l'Empereur & de l'Imperaince les Pere & Mere. Le 24. la Cour cel bra avec b. aucoup de solemnité la Fête de St. Ivan Baptifte, l'Empereur & l'Imperatrice Rognante di terent ce jont-là en public, & l'aprés-midy Lears Majest z fusent entendre

138 La Clef du Cabines

les Vepres à l'Egi e qui porte le nom de ce Saint, dans le Fauxbourg de Leopold : l'Imperatrice Douairiere Amelie s'est retirée avec les deux Archiduchesses ses Filles, au Château de Bellesoutaine, où elle fait état de passer le reste de la bille saison.

Emplois donnez.

Le Regiment de Cu rassiers qui étoit vacant par la mort du Velt-Marechal Comte de Gronsselt, a été donné au Prince Emmanuel de Portugal, qui en même-tems a été declaré General Major des Armées de Sa M I. & C.

Le Duc d'Ho'stein Gottorp, qui comme nous l'avons dit dans nôtre dernier Journal, devoit venir à Vienne, y est tospours attendu, & doi y recevoir en personne l'investiture de ses Etats, par les mains de l'Em-

pereur.

Le Comte de Sierk a prêté serment de sidelité entre les mains de S. M. pour la Charge de second Chanceller d'Autriche: Ce Seigneur aura le Département des affaires de la Justice, celles d'Erat étant reservées pour le Comte de Zinzindors.

L'Enpereur a nomms à la Viceroyaute de Naples le Comte de Gallas, & ce Misnistre qui étoit Ambassadeur à Rome a reçû ordre d'alter relever incessamment Mr. le Comte de Thum, qui est attendu de jour à autre à Vienne, une partie de ses équipages y étant déja arrivée. Comme le Comte de Kingski Chaucelier de Bohemea resusé d'alter remolir cette Ambassade, on assure qu'on y envoyera le Comte d'Altheim Auditeur de Rote à qui cet emploi pouroit bien frayer le chemin

ehemin au Cardinalat. Le Baron de Benterieder qui a été Miriare de l'Empereur à la Cour du Rei de la grande Bictagne, arriva le 28 Join à Vienne revenant de Londres. S. Excel a rando compte de ses Negociations à S. M. I. qui

en a paru fatisfaite.

III. L'Aga Ture dont nous fîmes mension dans le Journal dervier, est reparit cour Départ de g'en retourner en Turquie, fort letisfait des l'Aga Ture. honneurs qu'on lui a fait à la Cour. On a recû avis que le Comte de Virmond qui va à l'Ambassade de Constantinople, avant passé à Colosza, le Cardinal Archevêque de cetie Ville, lui avoit fait une reception magnifique; que le 30. du mois de Mai S. E. arriva à Bellegrade; que les Troupes qui doivent se trouver à l'échange des Ambassadeurs qui scra prés de N sfa, etoient déja en marche pour s'y rendie, & ou S. E. avoit suffi dépêché un Exprés à l'Ambaffadeur de la Porte, pour regler avec lui la manière dont cet échange se fera : d'autres Lettres Echange de Vienne afforent que ce Ministre se miten des Ambas. chemin le 8. Juin pour se rendre entre la sadeurs sur rakin & Rofne en deffous de Bellegrade, où la Frontiers. ces Ambassadeurs devoient se rencontrer. Et qu'enfin le 15. l'échange se fit dans cet endroit avec les formalitez accoutumées : que celui de la Porte continue sa route fort lentement pour venir à Vienne, où il n'est attendu que vers la my Acût, & ce de peur de fatiguer sa soite, qui à ce que l'on dit, confiste en 873, perf nnes. On fait cependant de grands préparatifs à Vienne pour le recepoir

La Clef du Cabines recevoir : la Bourgeoisse de cetre Capitale avant recû ordre de le tenir prête à paroure

sous e armes le jour de sen entrée.

IV. Mr. le General Comte de Flemming Préparatifs fait toutes les dispositions necessaires pour cepour le Ma lebrer les Nôces du Prince Electoral de Sase riage de avec toute la magnificence requife. & dont l' Archidesla ceremonie se fera à Vienne; S. M. I. cheffe Tofephine.

& C. n'ayant pas voulu consentir que ce fût à Dresde. Ce Prince est attendu à la Cour an commencement du mois d'Août, & le Comte de Witzhumb, y est déja arrivé, chargé de riches presens de la part de S. M. Polopoise. On travaille à un magnifique lit de Nôces pour l'aînée des Archiduches ses Josephines qui est promise en Mariage à ce Prince, dont la consommation ne se fera qu'au commencement du mois de Septembre prochain. V. Ce que nous avors raporté à l'Article

Confirmation de la descente des Imperiaux en Sicile.

d'Espagne de ce Journal, touchant la descente des Imperiaux en Sicile, s'est confirmé par des Exprés qui ont été dépêchez de Naples à Vienne, avec les circonstances sui-" Oue la plus grande partie des . Habitans de ce Royanme s'étolent sou-" mis à l'obsiffance de l'Empereur; que le , Marquis de Lede Commandant l'Armée 3, Espagnolle, avoit distribué ses Troupes , dans Palerme & Meffine, ne rouvant plus , tenir la Campagne; & que l'Ine de Lipari après quelque refittance, avoit été obli-, gée de se rendre au Dé achement qui y s, avoit été envoyé par le General Comte i, de Mercy.

VI.

des Princes Edc. Août 1710. 141 VI. Dépuis l'arrivée du Roi de la Gran- Le Roi de Bretagne à Hierrenhauten, on y a cele- d'Angleterre bré avec beaucoup de magnificence l'Anni- va aux eaux verlaire de ce Prince, qui le huit luin à Pirmond, entra dans la soixantième année. Le treize du même mois ce Monarque partit pour le rendre à Pirmond, où il fait état de prendre les caux minerales pendant quinze jours ou trois semaines, & avant son départil donna permission à une partie de ses Ministres d'aller for lours terres vaquer à leurs affaires. Mr. Withworth que Sa M. avoit envoyé à la Cour du Roi de Prosse, revint le 27. de Berlin à Pirmond, où il rensit compte au Roi des succés de ses Negociations, & le 20. Mr. le Marquis de Senneterre Ambessadeur de S. M. T. C. arriva à Hierrenhausen, où le Roi étoit attendu le 30. au soir revenant de Pirmond. Ce Ministre à son arrivée fut visité par le Comte de Stanhope Secretaire d'Etat de la Grande Bretagne.

Quatre Regimens des Trouves d'Hannover qui avoient été envoyez dans le Meklembourg pour exécuter une Commission Imperiale contre le Duc de ce nom, sont revenus sur les Frontieres de cer Electorat. & doivent être suivis incessanment du reste: le General Bullau qui étoit chargé de l'expedition contre ce Prince, ayant congedié les Troupes des Cercles qui out servi dans cette

qui a suivi S. M. en Allemagne.

occasion.

VII. La nuit du 26. au 27. le feu se prit à Francfort dans le quartier qu'on appelle Incendie le Bok Gaß, avec tant de violence, qu'on ne Francfort.

Referent des Troupes Hannoveriennes.

142 La Clef du Cabines pot venir à bout de l'éteindre & qu'il dura rusqu'à trois houses du matin; suivant une Liste qui a été rendue publique, il se trouve 407, maisons reduites en cendres, & envicon 1800, families ruinies par cette incendie, outre pluficurs personnes qui ont perdu la sie dans cette occession. Le 2. Juillet la foudre tomb: sur ce même quartier, mais henrensement elle ne fit aucun desordre, & on en fut quite pour la peur.

ARTICLE VI.

Contenant es qui s'est passé de plus consideras ble en POLOGNE Es dans les Etats des NORO, dépuis le mois dernier.

Nes'attendoit aprés la mort du Roi Charles XII. de voir finir la cruelle On forme guerre qui déchire le Nord dépuis si longd'mies en jems; mais les nouveaux efforts que font les Pu flances Alliées pour accabler, s'ils penvent, la Suede, font évancuir l'esperance qu'on avoit d'abord conçue du prompt retour de la Paix. Lis grands armemens du Czard & du Roi de Dannema ck qui menacent ce Royaume plus que jamais, ont mis la Reine dans la necessité de pourvoir à sa sucreté, & quoique cette Princesse semblat destiner les premiers jours de son Regne à faire sentir à ses peoples une tranquilité dont ils n'ont point joui dépuis longtems, elle se voit néanmoins obligée, malgré elle, de se mettre en état de repousser par la force des ennemis obstinez à sa perte. Sur les avis rélie-

ide.

des Princes Ege. Août 1710. télierez qu'on a recu dans ce Rovaume que S. M. Czarienne avoit mise une nombrense Flotte en mer, & des moovemens des Danois du côté de la Nortvege, on a envoyé les ordres necessires pour faire assemb'er quatre Corps d'Armées dans les differens endroits qui paroissent les plus menacez, scavoir l'un prés de Gouembourg dans la Province de Bahulchn, la seconde dans la Scapie, la troisi me prés de Karleskroon. & la quatriéme aux environs de Siokolme L'Amiranté presse aussi l'équipement de la Flotte, pour qu'elle puisse se mettre incessanment en Mer., & le 8. Juin le General Reenschild partit pour se rendre en Scanie, où il doit commander l'Armée à la place du Comte de Gillestein. On affure que cette A mée qui est la principale, est forte de vingt mile hommes, celle aux environs de Gottembourg de dix, & les autres à proportion; tous ces grands préparatifs de guerre n'empêchent pas qu'on ne pense sericusement à la Paix, & on ne desespere pas de voir bientôt terminer cette malheureuse guerre par l'entremise des Puissances qui s'en mêlent; le deux Juin Mr Liliensted partit de Stokolme pour l'isse d'Aland eù il v a toûjours une espece de Congrez assembié. & en cas qu'on prenne la resolution d'en assembler un nouveau à Brunswick, comme il y a beaucoup d'aparence, les Etats du Royaume y ont déla acquiescé, & la Reine a même nommé le Comie de Welling pour y affister en qualité de son premier Pleniootentiaire, & Mr. Liliensted comme le second.

Les Etats du 11. Les Etats Generaux du Royaume ont Royaume le été affemblez jusqu'au dix du mois de juin, qu'ils se separcrent. Ce jour la Reine ayant Ceparens.

quitté le deu !, parut en habit de ceremonie dans la Salle de l'Assemb'ée, & aprés qu'on ent fait la lecture des resolutions qui y avoient été prises, les quatre Etats prirent congé de Sa Majesté les uns aprés les autres. Ensuite le Comte de Cronhielm, comme President de la Chancellerie leur fit un trés bisu discours pour les remercier de leur zele à procurer le bien du Royaume, les affurant que S. M. employeroit tout for pouvoir, non seulement pour délivrer le Royaume du da ger dont il ésoit affuellement menacé, mais encere pour vétablir les Sujets dans un état fluissant. Après quoi les Sensteurs qui ne s'étoient pas trouvé au Couronnement de la Reine, preterent le ferment de fidelité.

& la clôture de la Diette, qui, dit-on, sera convoquée de nouveau le 31. Janvier 1720. se fit avec les ceremonies accoutûmées. Le lendemain 11. la Cour reprit le deuil, & les Deputez retournerent chacun chez eux. III. Sa Majesté a nommé les Comtes

Emplois donnez.

Charles & Stur Bielke pour aller en Ambafsade. le premier à la Cour de France, & le

second à celle de Vienne.

Le Comte de Spar ayant demandé à se retirer, à eause de ses frequentes indispositions, sa place de Président de la Chancellerie a été donnée au Comte de Cronhielm, auquel on a donné pour Adjoint le Comte d: la Gardie.

Le Comte Turc Bielke a été nommé pour L'Ams'Ambassade de Hollande. Le 9. ce Ministre s'embarqua à Gottembourg, & sit voile pour se rendre à la Haye; & Mr. Neugebaver doit êtte envoyé incessamment en la même qualité à la Porte.

Dans une nombreuse Promotion d'Ofsseiers Generaux que la Reine a faite, S. M. a élevé entre autre à la Dignité de L'eutenans Generaux Mrs. Palmquist & Stremseld,

& Mr. Hamilton à celle de General.

Les Membres du Conseil Privé ont été augmentez jusqu'au nombre de 24. & sont autorisez par les États du Royaume à administrer les affaires de la Regence, conjointement avec la Reine.

Mr. le Baron de Leyonsted a pris séance dans cette Assemblée en qualité de Con-

seiller du Royaume.

IV. Comme les Danois ont porté leurs principales forces du côté de la Nortvege, il a été proposé que n'y ayant plus rien à craindre pour la Scanie, on devoit envoyer l'Armée qui étoit dans cette Province du côté de Gottembourg pour rensorer celle qui y cst déja assemblée; mais le dessent de se tenir sur la dessent, le Conseil a rejetté cette proposition, sur ce qu'il étoit necessaire d'avoir cette Armée sur pied pour observer les mouvemens desennemis, & être à portée de se jetter dans les Places les plus exposées.

V. Dannemarck. Sa M Danoise, aprés avoir été avec le Prince Royal fon fis à Co'dingen, Scanderberg & Claesho'm, se rendit vers le milieu du mois de Juin à

K Droni;

La Clef du Cahinet

145

Droniglund, & de à à Fiastrand, cu effe s'embarqua pour la Nortvege avec le Prince son fils fur le Vaillean de guerre le Bezenar. & de tous les Ministres du Conseil Privé. il n'y a cû que Mr. Wiche qui sit suivi le Roi Quelques lours aprés on recd avis que ce Prince étoit arrivé heureusement le 29. à Frid. riskhall. & que le 28 il fe rend tà Cr stiana, cu il fit la Revue des Troupes qui se préparojent à marcher du côté de Bahus, dont on a resolu de former le siège. S. M. avant son départ a fait embarquer une nombreuse Artillerie & quantité de Regimens, qu'il destine cour l'expedition qu'il projette contre les Suedois dans ce Reyaume, sur plufieurs Bà imens da transport, qui ont mis à la voile & ont suivi ce Prince, sons l'escorte d'une groffe Escadre de Vaisseaux de guerre, commandée par le Major General Horreachio'd.

On a été informé par quelques Lettres particulieres que le Contre Amiral Tordenfcheold qui commande une Escadre dans sa Mer Baltique, avoit bombardé la Ville d'Els.

bourg, mais fans aucun succez.

L'Escadre Angloise commandée par l'A-miral Norris, que nous d'îmes le mois dernier, être partie d'Angleterre, est heureusement arrivée dans le Sund, & dans une rencontre que sit au commencement de Juin le Capitaine Sinawin Chef d'Escadre au service du Cznd, à la hauteur de Fagerort, de quelques Vaisseaux Suedois, allans d'Oesel à Hezkesand, ces derniers ont été maltraitez, ayans perdus 3. Vaisseaux, dont les Equipa-

des Princes &c. Août 1710. ges ont été fairs prisonniers, après un combit opiniaire & langlant qui dura 6. heures. Nons ne pouvons pas nous étendre sur le détail de ces actions, cela nous menerois erop loin. On connostra affez par ce que nous venons de dire en quelle situation sont les

affaires du Nord.

VI. Hambourg. Le Duc d'Ho'stein Gotterp qui, comme nous le dîmeste mois dernier, arriva à Warnemonde fur la fin du mois de Mai, se rendit le 7. Juin & Rostock. Due d'Hoi-Sur ce que S. A. S. avoit fait entendre qu'elle fein d'Heve froit de la Pirmond pour s'aboucher avec foure. S. M. Britannique, elle n'étoit plus attendué à Hambourg, & le Duc Administrateur fon oncle étoit part i pour son Diocese d'Eusin; mais fur l'avis qu'il recut en chemin que le Prince son neveu avoit de nouveau resolo de venir en cette Ville, il revint fur fes pas, & le 17. le Duc d'Holstein y arriva au bruit d'une triple décharge du canon des Ramparts, & se sendit à l'Hôtel qui lui avoit été préparé, où il recût les complimens de tous les Seigneurs de sa Cour & des Depugez du Mag frat. Le lendemain il fui complimenté par les Ministres étrangers & les Deputez du Chapitre, & pendant le reste du sejour qu'il a fait en cette Ville, il a discosse de plusieurs Charges d'importace qui étoient vecantes. Mr. de Baffevitzs fon Confelller Privé fut aussi dépêché à Pirmond, & le 26. ce Ministre retourns à Hambourg. Le 4. Juillet le Prince en partit pour aller à Wolfembutel, & de là à Hierrenhausen, s'ahougher avec le Rei d'Angleterre, aprés apoi

Départ de

La Clef du Cabinet il se rendra à la Cour de Vienne.

Affaires du VII. Meklembourg. La plus grande partie des Troupes des Cercles qui étoient dans bourg prêtes le Daché de Meklembourg, sous les ordres du General Bullau, sont parties pour retourner dans leurs Païs, & les affaires du Duc de ce nom paroissent être sur le point de s'accomoder, quoique les prétentions de la Noblesse & du Peuple de ce Duché, montent à des sommes considerables. Ce Prince qui avoit fait sa residence à Denmin pendant l'exécution qui s'est faite dans ses Etats, étoit vers le 23. Juin sur le point de retourner à Suewrin, d'où le General Bullaus'est retiré pour aller à Rostok, & l'Assemblée generale de la Noblesse & des Etats qui devoit s'y faire le 8, Juin dans cette Ville, a été remise à un autre fois. C'est dans cette Assemblée que se fera l'ouverture de la Commission Imperiale, & qu'on travaillera à donner satisfaction à tous ceux qui auront des griefs contre le Duc de Meklembourge Voici copie de la Citation qui avoit été envoyée à la Noblesse pour la convoquer, elle est du 8 Mai dernier, & a été infinuée au Duc même, en la personne de Mr. Petkumfon Conseiller Privé.

Cita'ion nite à la Noblelle de Mekiem. bourg.

Meklem.

dera

às accomo-

Il vous est déja connu, & vous le sera encore plus par les copies ci-jointes des trés-gracieuses Commissions de S. M. I. du 22 Octobre 1717. & 7. Janvier 1719. que pour examiner & terminer les differends survenus entre le Duc de Meklembourg & vous, Sadite M. Imp. a. donné commission au S. E. T. P. Prince Geordes Princes & c. Août 1719. 149 ge Roi de la Grande Bretagne &c. commeaussi au Seren, Prince Auguste Guillaume Duc de

Brunswich & de Lunebourg.

Or comme il a plû à S. M. & à S. A. S. de nous nommer pour leurs Commissaires Subdeleguez, & de nous munir à cette fin de Pleins-Pouvoirs & d'Instructions suffisances . nous avons trouvé bon de vous le faire sçavoir par ces presentes, & de vous requerir au nom de nos susdits Scigneurs principaux en qualité de Commissaires nommez par S. M. I. de comparoitre par vos Députez à l'ouverture de cette Commission, qui doit se faire à Rostock le 8. Juin prochain, tant de la part de toute la Noblesse & des Etats, que de la Ville de Rostock en particulier; afin qu'à l'ouverture de la Commission vous entendiez ce qui sera proposé, pour contribuer en ce qui dépendra de vous, pour amener cette affaire à une heureuse con. Afin austi que dans les perquisitions qui seront faites, vous vous comportiez d'une telle maniere, que S. M. I puisse parvenir aux fins qu'Elle s'est proposées Nous sommes &c. Signé Sporck, Alvenslegen, Heems-BOURG, STEINBERG.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable dans la GRANDE BRETAGNE dépuis le mois d'enier.

I. E 3. Juin la clôture de l'Affemblée generale du Clérgé d'Ecosse se fin à Edimbourg avec une fatisfaction reciproque, K3

La Clef du Cabinet 100

l'Allemblée du Clergé d'Ecolle.

Closure de la plupart des affaires qui avoient été miles for le tapis ayant été heureusement terminées, & les autres renvoyées à la décision de que ques Commissaires qui ont été nomincz, & qui s'affemblerent à ce sujet le 7. pour la premiere fois, Le Comte de Rothes qui y préfidoit au nom du Roi avant la separation des Membres, prorogea cette Affemblée jusqu'au 13. Mai de l'année 1720. spie vant l'ordre qu'il en avoit recû de S. M.

II. Ce que nous dîmes le mois dernier au sujet des Rebeiles d'Ecosse, & de ce qui s'est paffé dans l'ifle de Donan , se trouvers mieux détaillé dans la Lettre suivante écrite par le Capitaine Boyle à bord du Worchester, du 23. Mai devant le Château de Donan-

Lattra au Tujet des Res bellesen Ecolle & de la prile de Donan.

Ayant été informé qu'un Regiment Elpagnol confistant en 400 hommes, & environ 140. Gentilshommes Anglois & Ecoslois sous le commandement du Rebelle Tullibardiae , avoient débarqués à Kintail, il fut resolule 17. à bord de l'Affistance, d'aller de ce côté là, & dans la suire ayant été averti : que les Espagnols étoient campez à l'opposite du Cl aceau. & qu'ils y avoient mis 48. hommes en Garnifor fous le commandement d'un Capitaine & d'un Lieurenant, le fis voile de ce côté là voil étant arrivé avec l'Assistance & le Flamborong, le 21 à 9 heures du matin, l'envoyai mon Lieurepant dans une Chalouppe portant Pavillon de Paix, pour sommer cette Garnison de se rendre; mais elle fir feu sur la Chalouppe, & l'obligea de retourner; environ les 4. heuses de l'après midi, un deserteur s'étant venu rendre

des Princes &c Aodi 1719. rendre, donna avis que les Rebelles étoient campez au nombre de 4700. & que journellement ils augmentoient en nombre. Sur les 8. heures du soir les Vaisseaux s'aprocherent, & commencerent à faire feu sur la Place: & en même tems je décachai deux Chalouppes avec des hommes armez, sous le Commandement de deux Licuteaans, qui à la faveur du canon des Vaiffeaux, débarquerent au pied du Châreau, l'acaquerent & s'en rendirent les maîtres aprés que que refistance; comme le Camp des ennemis n'étoit qu'à deux mile de là, on trouva à propos de brûler cette Place; & pour cet effet j'envoyai un Capitaine qui s'aquita trés bien de sa Commission, ayant auparayant fait embarquer la Garoison avec 343. Barils de poudre, 52 Barils de bâles. & plusieurs sacs de fatine; il fic auffi brulet plusieurs Granges d'alentour où les ennemis avoient mis quantité de grains pour leur fubli. stance; & sur l'avis qu'on reçût qu'ils avoient quantité de municions à 3. lieues au deflus fur le bord du Lac, je detachai le Flamboroug commandé par le Capitaine Hi'desley, pour les als ler biuler, qui s'étant avancé bien avant, vie que les Rebelles avoient eux mêmes mit le feu à une grande quantité de poudres & autres mun tions, ce qui fait juger qu'is ont perdu une bonne partie de leurs provisions.

III. Le 3. Juin le même Capitaine Hildesley arriva dans la Rade de Leith avec le Rebelles en Vailleau de guerre le Flamboroug, fur le- Ecesse. quel étoient les prisonniers Espagnols faits à Donam, & les munitions qui avoient été prifes

Etat des

152 La Clef du Cabines
prises sur les ennemis. Permi ces Prisonniers
il s'est trouvé un Lieutenant Espagnol, qui
sit au General Carpenter le raport suivant.

On'il p'étoit venu en Ecosse que deux Fregates avec trois cens lept Soldats Elpagnols . détachez du Regiment d'Infanterie de Dom Pedro de Castro; qu'ils partirent de Passage le 8 Mars, & arriverent à Kintail le 27. Avri , sans avoit rencontré dans la traverse aucun Vaisseau de la Flotte d'Espagne: que ce Détachement étoit commandé par un Lieutenant Colonel, fix Capitaines, fix Lientenans, & fix Enfeignes : qu'il n'y avoit eu à bord de ces deux Vaisseaux que trois Lords Ecoslois avec leurs Domestiques; que s'ils avoient été joints par d'autres Rebelles, il falloit qu'ils fussent auparavant dans le Païs, ou qu'ils eussent débarqué ailleurs; cet Officier a oûte qu'ils ont aporté deux mile Armes, & qu'on lui avoit dit qu'il y en avoit eu 400 de distribuées, mais qu'il ne croyoit pas qu'on en eut donné un si grand nombre, puis qu'il n'avoit vû que fort peu de monde avec eux. Qu'on avoit affuté le Lieutenant Colonel qu'il trouveroit dix miles hommes sous les armes prés de Kintail prêts à le venir joiedre, mais que n'y ayant trouvé que rrés peu de Rebelles, il avoit resolu aprés un sejour de dix jours de s'en retourner en Espappe avec les Fregates & fon monde; & que cependant ils'étoit laissé persuader par le Chef des Rebelles, de renvoyer lestites Fregates & de tester lui même en Ecosse avec tous ses gens, cet Officier affura qu'ils ne pouvoient pas avoir beaucoup de Munitions de reste, &

des Princes. & c. Août 1719. 142
que l'eurs gens qui sont restez dans ce Pais
avoient dessein de se retiret dans les isles pour
pouvoir se sauver plus facilement, & c,

IV. L'échec que les Rebelles avoient reců à Kintail les avoit obligé de changer la fituation de leur Camp, & d'occuper des défilez cù ils se crovoient plus en sureté. Le General Wightman, informé de leur delsein, ne jugea pas de leur donner le tems de se fortifier dans ces nouveaux Postes, & partit le 16. Juin avec un Corps de Troupes qu'il avoit assemblé prés d'Inverness, pour les aller déloger; le 21. il parut à la veue de leur Comp. & le même jour il se potla un action, dont on trouvera une Relation exacte dans les Lettres suivantes, écrises par ce General au Duc de Roxboroug Secretaire d'Etat pour l'Ecosse, & au General Carpenter.

Lettre du General Wightman au Duc de Roxboroug.

Ilet 21. je marchai de Strach'ony vers la Défaite des rête de Glenshill qui est un passage con Rebel es en siderable, que les Ennemis avoient resolus de Erosse, Lete dessendere, selon que j'en avois é é informé; tre à ce jumais à mon aproche ils abandonnerence Poste, jet. & se retirerent à leut Camp qui étoit un autre passage avantageux nommé Stratchill. D'abord que j'eus reconnu leur situat on & fait les dispositions necessaires, je commençai l'attaque sur les 5. heures de l'aprés midy. & le combat sur rude jusqu'à prés de 8. heures, mais

174 La Clef du Cabines alors il plut à Dieu de nous donner une vi-Coire complette fur nos Ennemis. Leur fituation pont se defendre étoit inconcevable. car ils étoient couverts par plufieurs Rochers. hauteurs & retranchemens; mais la valeur des Troupes du Roi surmonta toutes ces difficul. tez, enforte qu'ils furent battus & mis en fuite à mayers les Rochers & les Montagnes. quoique nous leur fussions inferieures de plas de moitie. L'ai marché ce matin vers Glenshill, ou le suis presentement, & un Officier Espagnol m'y étant venu trouver, m'a offere de leur part de se rendre tous à discretion; ce que je leur ai accordé; sur quoi ils sont venus se rendre cet aprés midi à 2. heures. Cet Officier Espagnol m'a dit que les ci-devant Lords Scaford & Marshal avec diverses autres personnes condamnées, se sont rembarquez ce matin; & comme l'entends à present tirer du Canon, l'espere qu'ils auront été tencontrez & attaquez par nos Vaisseaux de guerre qui croifent fur la Côte. Le fusdit Officier m'a aussi raporté que les ci devant Lords Seaford & Mursay ont été blessez dans l'action. Je ne suis pas encore bien informé du nombre des tuez & blessez de norre côté, mais je ne crois pas qu'il soit de plus de 150. y compris même les Officiers : cependant je vous le ferai scaveir au juste par ma premiere Lettre. On ne sçait pas non plus à quoi se monte la perte des Rebelles. Mr. Downe Capitaine au Regiment de Montague a été tué dans le Combat.

Lettre au Lord Carpenter, de Mr. Wightmans du 22 Juin.

MYLORD,

Tier fur les 4 heures de l'aprés midi l'at- Autre Legi rivai prés du Camp des Rebelles, qui gre fur le étoit un passage avantageux nommé Stratchill. mêine wiel & aprés que j'en eus reconnu la ficuation, je pris la resolution de les divertir ce jour là, qui étoit l'Appiversaire de la naissance du Prétendant. Je fis pour cet effet les dispositions necessaires, & le soir à f. heures je commençai l'attaque; le Combat fut fortrude jusques aprés 8. heures. Mais alors il plur à Dieu de nous donner une Victoire complette sur nos ennemis. Nous les poussames au delà des Monsagnes & des défilez pre que impraticables. Suivant le bruit commun ils écoient au pombre de 2000 & nous n'étions qu'au nombre de 1000, ce done V. E. sera aparanment surprise. Ce matin les Espagnols m'ont fait scavoir qu'ils voulo ent le rendre prisonniers de guerre, & je les attens ici cet aprés midi à deux heures. Un de leurs Officiers m'a raporté que Seaford, Marshal, & autres personnes condamnées se sont embarquez ce matin , & comme l'entens presentemens tirer, l'espere qu'ils auront été rencontrez par nos Vaisseaux de guerre. Je ne sçai pas encore combien nous cumes hier de tucz & de bleff z mais je suppose qu'il ne passe pas le nombre de 150 J'en envoyerai une Lifte à V. E. par la premiere Lettre que j'aurai l'honneur de lui écrire.

VI.

La Clef du Cabinet 146

V. Londres. La garde des Côtes d'Angle: terre a été confiée au Vice-Amiral Michell, & vers le milieu du mois de Juin cet Officier partit pour se rendre à Portsmouth, où il prit le Commandement de l'Escadre qui y étoit, confistante en dix ou douze Vaisseaux de guerre.

Départ du Lord Carte wet.

VI. Le 12. du même mois le Lord Carteret s'embarqua à Gravesande pour Stokolme, ou il doit resider en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique: & par des Lettres de Gottembourg du premier Juiller on aprend que ce Seigneur étoit déja arrivé en cette Ville le 26. Juin avec une nombreule suite, & avoit continué sa route pour se rendre à Stokolme, aprés avoir renvoyé le Vaisseau qui l'avoit conduit, & les Bâtimens qui avoient servi au transport de les bagages.

De l'Ami- VII. L'Ami-al Norris partit aussi des wal Norris. Dunes le 2 2. Jain avec 8. Vaisseaux de guerre & un vent favorable pour la mer Baltique. Nous avons déja annoncé fon arrivée dans le Sand à l'Article du Nord de ce Journal.

> VIII. On a pub'ié unfordre des Seigneurs Regens, par lequel il est enjoint à tous les Officiers absens des Regimens qui sont dans la Grande Bretagne, de retourner en 21. jours à leurs Postes, & à tous ceux des Comoaen es indépandantes des Invalides en quatorze jours, sous beine d'être cassez, & leurs Commissions données à des Officiers à la demie pay-

Installation IX. Le 4. do mois de Juillet, le Ducde Kingston fut instalé dans la Chapelle de du Duc de

Wind-

des Princes & C. Août 1719. 157
Windsor, Chevalier de la Jarretiere. Ce Kinston Cheè
furent les Ducs de Montague, Newcastle valier de la
& de Kent qui furent ses Paranimphes, & les Jarretiere.
jeunes Princesses de Galles se trouverent
à cette Installation, avec grand nombrejide
Seigneurs de la Cour. Aprés la ceremonie
le nouveau Chevalier traita à une seuie table 100. Seigneurs, & la Duchesse sonépoule 30. Dames à une autre table; le soir il y
y eu grand Bal qui dura jusques bien avant
dans la nuit, & on assure que cette sête a
coûté plus de dix mile livres sterlings.

ARTICLE VIII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDES aux PAISBAS dépuis le mois dernier.

I. Le 21. Juin les Etats d'Hollande &c. s'affemblerent pour la premiere fois dépuis leur dernier ajournement. Il y a eu fouvent pendant le cours du mois dernier. Congrez de Ministres étrangers. Le 24 les Etats s'ajournement de nouveau jusqu'au 27. qu'ils se rassemblerent, & le 1. Juillet ils se separerent jusqu'au 15. du même mois. Il est passé par la Have quantité de Seigneurs Anglois venans de Londres & allans en Allemagne trouver S. M. Britannique, & il s'est passé peu de jours qu'il ne soit arrivé quelques Couriers dépêchez d'Hannover à la Regence d'Angleterre, ou de la Regence au Roi.

On a établi une nouvelle Lotterie en Hollande La Clef du Cabinet

lande dont le tond sera de septante cinq milions 860000 florins; on promet des avontages continendèles à ceux qui prendront des Billets, & tels qu'on en a pas encore sait jusqu'à present de semb ables; on peut avoir rec urs pour en être instruit aux Imprimés

qu'on a diffribué par tout.

148

ela Ville de Bruxelles qui étoient affemblées, donn rent leur consentement à la levée du Subside accordé par les Etats de Brabant en 1718. Cette affire qui a tant sait de broit & causé tant de desordres dans gette Ville, est et sin terminée à la sait saction de Sa M. I. & C. On ne doute pas que cela ne contribué beaucoup à saits obtenir la grace aux Doyens des Métiers qui sont arrêtés, & que la tranquilité ne se retablisse dans cette Ville.

III. Voici un Piscard qui a été publié, par lequel S'M. I. & C. réiinit tous les Domaines des Païs-Bas Autrichiens qui avoient

été a icnez.

PAR L'EMPEREUR ET ROL

Plesard feur la reunion des Domaines.

Es Ordres que nous avons ci devant donné de faire dans les l'aïs Bas les devoirs & recherches necessaires pour revendiquer & séunir à nos Domaines les seigneuries & biens domaniaux qui pendant le rems de l'intrusion du Duc d'Anjou, & avast que nous ayons pris possession de nosdits l'ais Bas ont été vendus & allienez, n'ayant pas été jusqu'à present mis en leur entière exécution, ce qui donne lieu à

des Princes &c. Acut 1710. work qui les occupent, de continuer dans la joue affance, au grand préjudicesde nos Finances ; Nous en conformité de nôtre resolution prile à Vienne le 18 Fevrier dernier , & par avis de nos trés chers & feaux ceux de notre Conseil d'Etat, qui auparavant ont eu cefui des Conseillers Directeurs provisionaires des Finances; & à la deliberation de nôtre trêscher & tres ame Coufin , Hercule Tofeph Turrineti, Marquis de Prié, Grand d'Espagne Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, pôtre Conseillet d'Etat. &c. Avons declare & de. c'arons pulles, & de pulle valeur les ventes & allienations des Seigneuries & biens Domaplaux faites depuis la mort du Roi Charles second de glorieuse memoire, jusqu'à notre avenement à la possession de nosd. Pais, les declarons en consequeuce, réunis à nos Domaines, Ordonnons à nos Receveurs des Domaines chacun dans son département de s'en mettre en possession. & d'en compter à nêtre profit; à nos Conseillers Fiscaux de veiller dans leurs Provinces respectives à ladire revendication, & taut à nosdits Conseillers Fiscaux, qu'à nos susdits Recevents des Domaines de nons informer exactement & en détail de l'éxecction qui aura été donnée à nos presentes. SI DONNONS EN MANDEMENT Car ainsi Nous plait-il. Donné à Bruxelles leste Juin 1719. Gené LE MARQUIS DE PRIE'. Contresigné, GASTON CUVELIER, & Scellé.

L'Article des Naislances, Mariages & Morts est remis au moisprochain faute de place.

Extractum Privilegii Sacra Cafarea & Catholica Majestatis.

E X Mandato Sacræ Cælateæ & Catholicæ Majestatis,omnibus & singulis Typographis ac a iis quibuscunque Librariam negociationem exercearibus, feriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus La Clef dis Labinet , (quem imprimendi soli Andrez Chevalier, Bibliopola & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Suz Calarea & Catholica Majestaris hareditariotum fines, fimili aliove charactere aut forma excudere, recudere vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiams impressos adducere, vendere & distrahere clans seu palam, citta supranominati Andrew Chevalier confensum audeat vel præsumat, sub pæna privationis quotumeunque exemplarium, & insuper mulchæ quinque Marcarum auri puri fisco Casareo & parti lasa ex aquo decet-Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infrascriot erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacia Cafarea Majestatis proprium. Petrus Josephus Dolberg.